

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE**

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



Institut National Supérieur de L'Education Populaire et du Sport

(I.N.S.E.P.S)

**MEMOIRE DE MAITRISE es SCIENCES ET TECHNIQUES DES
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
(S.T.A.P.S)**

SUJET :

**Etude de l'état du dispositif mis en place pour réduire les
noyades à Dakar**

Présenté par

M. Jean Michel DIONE

Directeur

M. Abdou Karim THIOUNE

Année Académique 2011-2012

DEDICACES

A Dieu le père tout puissant, créateur du ciel et de la terre et en Jésus Christ son fils unique notre Seigneur, que votre lumière nous éclaire et nous guide dans notre vie de tous les jours. AMEN.

A mon père **Louis Dione** qui, durant toutes ces années, m'a donné une très bonne éducation et n'a ménagé aucun effort pour ma réussite scolaire ; je ne saurais vous dire combien vous êtes un père exemplaire, compréhensif, généreux, responsable, très affectueux envers ses enfants. Vous avez fait de moi ce que je suis devenu aujourd'hui. Que le bon Dieu vous garde encore parmi nous et que le Seigneur tout puissant **Jésus Christ** vous protège.

A ma mère **Jacqueline Faye**, qui est une mère exceptionnelle, exemplaire, dévouée, qui a tout sacrifié pour que nous réussissions dans la vie mes sœurs et moi. Ce travail est le vôtre ; je ne trouverai jamais assez les mots pour vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour nous. Que la **Sainte Vierge Marie** vous bénisse et vous donne longue vie. Maman encore merci !

A mes grands-parents **Nicolas Ndione** et feu **Gerard Abdoulaye Faye**.

A mes grands-mères **Emilie Ndione** et feu **Rose Dioumel Faye**.

A mes sœurs **Eliane, Tess, Lucie, Jacky Badji** que Dieu guide leur pas vers le chemin de la réussite.

A mes cousins **Kiki, Serge, Gérard, Richard, Simon, Jean Louis, Kimiko, Bab's, Oumar, Jean François, Thomas Gérard, Pascal, Zale**.

A mes cousines **Anna, Colette, Saly, Eliane, Cécile, Véro, Oumisco, Ndeye Daba, Nabou, Isabelle, Mami, Zet, Coura, Eli, Awa Diouf, Marie, Maman Rose, Dioumel**.

A mes oncles en particulier à Feu **Tonton Michel Faye** et Feu **Antoine Ndione** qui ont été rappelés à Dieu que le Seigneur Tout Puissant les accueille dans son humble paradis, à **Tonton Georges, Tonton Alphonse, Tonton Jean Pierre, Tonton Pierre, Tonton Jean Marie**.

A mes Tantes, **Tata Adèle, Tata Colette, Tata Anna, Tata Fatou, Tata Bintou, Tata Angélique et Tata Marie Thérèse**.

A ma bien aimée **Nathalie Hélène Seck**.

A tous ceux qui de près ou de loin m'ont apporté amitié, affection et soutien.

Soyez très honorés à travers ce modeste travail.

REMERCIEMENTS

A Dieu le père tout puissant créateur du ciel et de la Terre et en **Jésus Christ** son fils unique notre Seigneur, par ta grâce nous arrivons à terme de ce travail.

Mes remerciements s'adressent :

A mon Professeur et Directeur de Mémoire, Mr **Abdou Karim Thioune** : vous nous avez fait le plus grand honneur en acceptant spontanément de diriger ce travail avec méthode, rigueur et abnégation malgré vos multiples charges et une sante fragile.

A tous les professeurs de l'INSEPS. Que Dieu vous assiste dans toutes vos entreprises.

A tout le personnel de l'INSEPS.

A nos dévoués bibliothécaires **Tata Anastasie, Tonton Grégoire et Tonton Séné.**

A mes voisins de chambre (**Mor, Tapha, Cheikh, Seck et Omar**).

A mes camarades de promotion pour la convivialité et la complicité de nos relations, vous serez gravés à jamais dans ma mémoire.

Aux secrétaires de L'INSEPS (**Tata Marie Diène, Augustine**)

A mes amis **Victor, Remy, Francis, Sadibou, Jean Joe, Gérard, Songho, Firmin, Isi, Abdou, Bobanito, Louis, Yakhya, Rassoul, Arona, Samba Coulibaly, Becaye Diarra.**

A mes amies **Marie Emilie, Louise, Jeanne, Monique, Daba, Valérie, Martha, Nana, Noëlla, Viviane.**

A monsieur **Meissa Ndiaye** de la ville de Dakar et à monsieur **Ndiawar Diallo** maitre- nageur sauveteur.

A tous ceux qui m'ont accompagné dans ma quête de savoir et d'une bonne éducation.

Merci du fond du cœur.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMNSSB : Association des Maitres Nageurs Sauveteurs et Surveillants de Baignade

AMS : Association des Maires du Sénégal

DPC : Direction de la Protection Civile

FSNS : Fédération Sénégalaise de Natation et de Sauvetage

GNSP : Groupement National des Sapeurs Pompiers

GREP : Groupe de Recherche et d'Exploration en Profondeur

POSS : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours.

SOMMAIRE

DEDICACES.....	a
REMERCIEMENTS	b
SIGLES ET ABREVIATIONS	c
SOMMAIRE	d
RESUME.....	1
INTRODUCTION.....	1
Problématique.....	5
Hypothèse.....	7
CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE	7
I.1 Définition des concepts.....	9
I.2 Le cadre juridique de la surveillance et de l'intervention.....	10
I.3 Les intervenants dans le dispositif de gestion des plages	11
I.3.1 Le rôle de l'Etat.....	11
I.3.2 Le rôle des municipalités	11
1. Critère de classement des plages	11
2. Le non-respect des consignes de sécurité par les baigneurs	13
I.3.3 Rôle des surveillants et maitres nageurs sauveteurs	13
I.3.4 Rôle de la fédération sénégalaise de natation et de sauvetage (FSNS)	14
I.4 Les dispositifs mis en place pour réduire les noyades.....	14
1. La formation des intervenants	14
2. Matériels et équipements de plage	15
3. Sécurité ou protection des plages	19
I.5 Les stratégies de communication préventive.....	20
1. L'Association des maires du Sénégal	20
2. La direction de la protection civile.....	21
3. La gendarmerie et la police	21
4. Le groupement national des Sapeurs-Pompiers	21
CHAPITRE II : METHODOLOGIE.....	23

I. Le cadre de l'étude.....	23
II. L'entretien :	24
III. Le questionnaire :	24
IV. L'étude documentaire :	24
V. Les problèmes rencontrés :.....	25
VII. Traitement des données :	25
VI. Les limites de la recherche :.....	25
CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS	27
CHAPITRE IV: SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS.....	65
CONCLUSION.....	68
BIBLIOGRAPHIE	69
ANNEXES	73

RESUME

Ce document est un travail réalisé dans le cadre d'une étude de l'état des dispositifs mis en place pour réduire les noyades à Dakar. Nous avons cherché à voir s'il existe une pertinence au niveau de ce dispositif qui permettrait d'arriver un jour à l'objectif zéro (0) noyade.

Pour faciliter la compréhension nous avons traité le thème en quatre (04) parties.

A travers ces différentes parties nous avons cherché à évaluer l'état de ces dispositifs au niveau des plages de Dakar. En réalité notre démarche nous a permis de montrer non seulement que ces dispositifs ne sont pas pertinents, mais aussi que la politique de gestion des plages de Dakar pose des problèmes de coordination et de cohérence dans la prise en charge .

Le sondage effectué au niveau de notre population cible nous a permis de soulever les problèmes auxquels les plages de Dakar font face.

A travers ces quelques manquements liés aux dispositifs de sécurité dans les plages, nous avons essayé de proposer des solutions pour rendre ces dispositifs pertinents et efficaces.

- Le ministère de l'intérieur en relation avec le ministère de l'éducation nationale, devraient mettre en œuvre, un programme d'information et de sensibilisation des élèves et des étudiants sur les risques de noyade ;

- De définir les horaires de baignade ;

- De faire des stages de recyclage et de former des jeunes pour disposer de maîtres nageurs de pointe dans le but de perpétuer une intervention efficace lors des accidents de noyades ;

- Faire le reclassement de certaines plages interdites à la baignade en plages où la baignade est dangereuse mais surveillée, compte tenu du niveau de fréquentation très élevé ;

Pour cela, l'Etat pourrait se concerter avec les collectivités locales concernées et l'association des maîtres-nageurs sauveteurs et surveillants de baignade afin de déterminer les mesures d'accompagnement appropriées ;

- De faire plus de stage de formation en surveillance de baignade pour renforcer les effectifs des surveillants de baignade ;

- Baliser les plages et faire une publication régulière et l'affichage des listes des plages interdites et celles autorisées à la baignade dans les lieux publics et privés ;

L'organisation, par l'Etat et les collectivités locales, de campagnes annuelles de sensibilisation de la population sur les risques de noyade, à l'approche de la période estivale.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le Sénégal, situé à l'avancée la plus occidentale du continent Africain, est un pays qui s'ouvre sur l'océan atlantique. Son littoral s'étend sur 600 km et est drainé par beaucoup de fleuve et cette façade maritime joue un rôle important sur la vie des populations.

D'une part la pêche y est très répandue et les populations vivent de ça. D'autre part nous notons à Dakar une fréquentation de plus en plus importante de la mer par les populations pour des besoins de loisir, de plaisir, de détente. Cela est dû en quelque sorte à l'urbanisation croissante qui réduit de plus en plus les espaces verts et avec l'explosion démographique qui a comme conséquence une augmentation du niveau de pollution.

Dès le début de la période de chaleur qui correspond ici aux grandes vacances, des jeunes, des femmes, des enfants, toutes catégories de personnes issues de tous les coins de Dakar envahissent les plages, cela est dû par une absence de cadre d'accueil aquatique moderne dans les quartiers comme par exemple les jardins et les bibliothèques et l'hivernage qui annonce ses premières pluies et le réchauffement de la terre les obligent à aller à la plage.

Inéluctablement des noyés sont repêchés durant les périodes de fortes canicules car ces victimes ne sont pas initiés aux techniques de nage et sont mal informés des dangers de la mer qui les guettent. Ce regain d'intérêt vis-à-vis de la mer correspond à un besoin de révisions et de préparations des examens pour les élèves et étudiants.

Les statistiques des dix (10) dernières années montrent que la population la plus touchée par les phénomènes de noyades concerne les jeunes et plus particulièrement les élèves et étudiants.

Nous constatons qu'au Sénégal la maîtrise de la nage n'est pas quelque chose qui nous est familier, malgré l'existence d'une piscine nationale qui s'occupe de la natation et en dépit des efforts réels réalisés ces dernières années pour en faire en sorte que cette discipline soit un accès facile pour tout le monde.

Mais malheureusement nous n'avons qu'une seule piscine olympique dont l'accès n'est pas donné à tout le monde.

En tout état de cause la noyade continue de faire des victimes et les plus touchés sont les jeunes, les enfants et plus particulièrement la population scolarisée.

Sous ce regard nous tenterons de cerner notre problématique et d'apporter des explications à travers ces chapitres suivants :

En première partie nous avons effectué la revue de littérature

En deuxième partie nous avons effectué la méthodologie

En troisième partie nous avons une présentation, une analyse et une interprétation des résultats

En quatrième partie nous avons les solutions et les recommandations

Et enfin nous avons la conclusion.

Problématique

Voici autant de points qui ont nourri notre motivation dans l'étude de ce phénomène des noyades qui affecte pleinement la population Dakaroise. Ainsi l'étude de « l'état du dispositif mis en place pour réduire les noyades » est une entreprise qui vise une réduction considérable des noyades, à défaut de réaliser l'objectif de zéro (0) noyade, de provoquer de manière significative une diminution des taux de noyades enregistrés chaque année au Sénégal.

A l'image de nos chefs d'Etat respectifs qui ont souvent tiré la sonnette d'alarme à l'instar de l'ancien Président de la République Mr. Abdou Diouf en Juin 1993 lors du « drame de NGOR » ainsi que le président sortant Mr. Abdoulaye Wade à la suite du naufrage du bateau « le Djola » en Septembre 2002, nous tenterons d'apporter notre modeste contribution pour une résolution de ce fléau. De même nous pouvons prendre l'exemple de Saint Paul et celui du Titanic qui ont fait l'objet de beaucoup de pertes en vies humaines.

Un protocole d'accord et de partenariat portant sur la maîtrise durable des noyades dans les zones de baignade et de traversée par embarcation a été signé par le Ministère de l'Intérieur et les collectivités locales pour venir à bout des noyades récurrentes.

Dans le cadre des mémoires de maîtrise en STAPS que nous avons exploités, nous avons apprécié l'intérêt que les étudiants ont accordé aux problèmes de noyades ; cependant l'évaluation de la pertinence du dispositif mis en place pour réduire les noyades n'a pas été traitée.

L'objectif de ce travail est d'essayer, en tant qu'étudiant « optionnaire » de natation, impliqué donc dans les activités aquatiques, de contribuer dans le cadre de notre étude, à l'élucidation des facteurs clés à l'origine du nombre élevé de noyades dont la population juvénile d'année en année, en constitue la cible la plus marquante.

Après l'exploitation du document que nous a remis la direction de la protection civile, notre attention a été attirée par des découvertes alarmantes :

- Un retard dans l'affectation des surveillants de baignade au niveau des plages
- Une augmentation marquée de taux de noyade d'année en année
- Une insuffisance des effectifs déployés
- Le déficit et le retard de la communication : les informations sur les noyades non seulement sont données en retard au moment même où les plages sont déjà envahies par des baigneurs mais, surtout, à des heures tardives ou à des moments où les jeunes sont occupés. Aussi les informations sur la classification des plages ne sont pas portées à la grande masse de la population.

Il est difficile de comprendre pourquoi attendre que les baigneurs occupent les plages en masse et que les noyades se déroulent en série pour commencer à communiquer avec le public ?

C'est fort de ces constats, de ces observations et de ces analyses que nous sommes amenés à nous poser la question de recherche suivante, s'il y'a une étude sérieuse, concertée, cohérente, menée par les responsables de la sécurité publique sur l'état du dispositif mis en place pour réduire les noyades ?

Hypothèse

L'Etat et les structures décentralisées chargés de la prévention des accidents aquatiques ne semblent pas se soucier de l'état des dispositions qu'ils ont mises en place pour réduire les noyades à Dakar. Ceci nous amène à nous interroger sur l'efficacité de la politique en matière de gestion des plages et sur l'efficience de ces dispositifs.

Faudrait-il, attendre qu'il y ait des cas de noyades pour poser des actions d'éclat, types plan ORSEC ou pour mettre en place un dispositif de répression dans le but d'interdire les plages et restreindre les baignades ? D'ailleurs le discours souvent livré pour alerter les parents et interdire la fréquentation des plages aux enfants ne semble pas avoir l'impact recherché du fait qu'ils retournent souvent à la plage le lendemain même après des accidents parfois mortels.

Il importe de savoir s'il existe un mode d'organisation mis en place pour assurer le suivi des mesures prises afin d'éviter la survenue des noyades répétitives.

Il y a lieu de se poser la question à savoir dans quelle mesure une évaluation de la pertinence du dispositif peut nous amener d'une part, à cerner les causes des noyades et, d'autre part, à concevoir un dispositif pour réduire de manière significative le taux important des noyades ?

Notre hypothèse consiste à montrer que les dispositifs mis en place pour réduire les noyades utilisés par les différentes structures en charge de la surveillance des baignades et de la lutte contre les noyades ne sont ni pertinents ni efficaces et dès lors ne sauraient prétendre réduire la recrudescence des noyades.

CHAPITRE I :

REVUE DE LITTERATURE

CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE

I.1 Définition des concepts

I.1.a Evaluation :

C'est l'action d'évaluer un résultat, de déterminer la valeur marchande de quelque chose. Ainsi nous évaluons l'état des dispositifs mis en place pour arriver à bout des noyades récurrentes qui sévit la population.

I.2.b Dispositif :

C'est un ensemble de moyens disposés conformément à un plan. Ici un bon dispositif permettrait de diminuer de façon considérable les noyades à Dakar.

I.3.c Stratégie :

Le mot est dérivé du grec **staratos** qui signifie « armée » et **agein** qui signifie « conduire », et par suite de l'Italien **strategia**, ce terme qui est toujours lié à l'habileté à diriger et coordonner des actions afin d'atteindre un objectif. Toute activité de collectivités humaines qui se veut efficace et durable, nécessite une planification. L'étude sur la pertinence d'un dispositif de lutte contre les noyades ne saurait faire l'économie de la mise en place de stratégies afin de se donner les moyens nécessaires pour venir à bout de ce problème qui hante la vie des parents.

I.4.d Pertinence :

C'est la qualité de ce qui est pertinent, de ce qui est juste. Ainsi pour arriver à bout des noyades récurrentes des plans d'actions très efficaces devraient être mis en place. Un dispositif de sécurité infaillible nécessite de gros moyens c'est ce qui fait qu'on pourra assister à une baisse considérable des accidents de noyade.

I.5.e L'efficacité et l'efficience:

L'efficacité qualifie la capacité d'une personne, d'un groupe ou d'un système de parvenir à ses fins, à ses objectifs. L'efficience est l'optimisation des moyens mis en œuvre pour parvenir à un résultat. La pertinence d'un dispositif de secours se mesure à l'aune des moyens divers mobilisés (humains, matériels, financiers, logistiques, temps.) et des stratégies mises en place pour avoir une meilleure emprise sur le phénomène de noyade. En matière de gestion

des secours, de prévention des accidents, le hasard et le pilotage à vue n'ont pas leur raison d'être.

I.6.f La noyade :

La noyade est une asphyxie par inondation des voies aériennes respiratoires supérieures suite à une immersion ou une submersion, le plus souvent elle est accidentelle mais elle peut être parfois volontaire ou criminelle. On distingue la noyade dite primaire, de la noyade dite secondaire.

Ses causes sont multiples : nous pouvons citer parmi celles ci l'ignorance des problèmes liés à la pratique de la natation ou l'incapacité de nager etc. La noyade se manifeste souvent en cinq(5) phases qui sont : l'agitation en surface et l'appel au secours, les apnées reflexes, les reprises respiratoires, les convulsions asphyxiques, apnée définitive syncope ou mort. Il existe quatre(4) phases de noyade qui vont de l'aqua-stress ou début de noyade, à l'anoxie ou état de mort apparent en passant par la petite hypoxie, la grande hypoxie qui correspondent aux troubles ou détresses respiratoires et circulatoires.

¹I.2 Le cadre juridique de la surveillance et de l'intervention

Dans le cadre juridique de la surveillance et de l'intervention c'est le préfet maritime qui exerce le pouvoir de police administrative générale en mer conformément au décret n°2004-112 du 06 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer.

- Il veille aux intérêts maritimes et au maintien de l'ordre public en mer
- Il est responsable de la sauvegarde des personnes et des biens
- Il est responsable de la prévention des pollutions marines
- Il fait respecter les réglementations nationale et internationale dans les eaux françaises
- Il est responsable de la protection de l'environnement marin
- Il est responsable de la coordination de la lutte contre les activités illégales

Le préfet maritime dispose :

-D'outils juridiques préventifs pour exercer son pouvoir de police administrative générale en mer.

-Il donne également des avis dans différents procédures ou il consulte : avis consultatifs, avis obligatoire et avis conforme.

-Il règlemente l'organisation des manifestations nautiques.

¹ Protocole d'accord de partenariat sur la maîtrise durable des noyades.

I.3 Les intervenants dans le dispositif de gestion des plages

I.3.1 Le rôle de l'Etat

L'Etat est le garant de la sécurité, et dans ses missions générales, il doit assurer une protection efficace et rapide de ses administrés. L'action de l'Etat est mise en œuvre avec le concours des organes dont il dispose aux différents échelons, nationaux, régionaux et départementaux.

Il définit la politique nationale en matière de fréquentation des lieux de baignade et de prévention des noyades.

Il définit les modalités globales dans les zones de baignade.

Il définit les critères généraux pour l'identification et la classification des baignades en mer.

L'ensemble de ces mesures constitue ce qu'on appelle les normes de sécurité et d'hygiène qui doivent être appliquées dans les lieux de baignade parce que faisant l'objet de lois votées par l'assemblée nationale, de décrets présidentiels ou d'arrêtés ministériels.

Ainsi le ministre de l'intérieur par le biais de la Direction de la Protection Civile (D.P.C.) est chargé de l'exécution de ces mesures par les collectivités locales.

I.3.2 Le rôle des municipalités

Leur rôle consiste à faire appliquer les normes de sécurité édictées par l'Etat, elles ont aussi pour rôle le recrutement des surveillants de baignade et maîtres-nageurs sauveteurs qu'elles affectent dans les différentes plages du littoral dakarais pour assurer la sécurité des personnes fréquentant les plages en leur attribuant un lot de matériels de sauvetage pour que les interventions se fassent le plus rapidement possible étant donné que c'est une action limitée dans le temps car une victime de noyade lutte contre la mort dans un temps limité de (3) trois à (5) cinq minutes à compter de la perte de connaissance.

D'après la Direction de la Protection Civile seule une campagne de prévention des noyades a été menée (en 2000) par l'association des surveillants de baignade et maître-nageur sauveteur. Il faut, à cet effet, saluer lors de cette campagne à savoir sur la prévention des noyades, une évolution dans le critère de classement des plages en (02) deux catégories :

1. Critère de classement des plages

Avec le circulaire n° 5467 du Ministère de l'Intérieur en date du 12 août 1983, les plages sont classées en deux (02) types :

- les plages autorisées à la baignade
- les plages interdites à la baignade.

Il existe quinze (15) plages autorisées à la baignade et au niveau de ces plages ont court moins de risques d'accidents de noyade car il n'y a pas assez de vagues ni de rochers et que le risque de pollution est nulle.

Chaque plage autorisée doit être équipée d'au moins un(01) maître-nageur sauveteur et de deux (02) surveillants de baignade tous les cents mètres, avec un minimum de trois (03) maîtres-nageurs sauveteurs et de trois (03) surveillants de baignade par plage. Chaque plage autorisée à la baignade doit être munie d'un mirador pour la surveillance des zones de baignade.

La classification des plages est faite sur la base de critères physiques et environnementaux. Ainsi, pour qu'une plage soit autorisée à la baignade, il faut :

- que l'accès soit facile pour les usagers et les sauveteurs
- que l'aspérité du terrain présente certaines caractéristiques, notamment une pente douce
- que le plateau soit assez consistant et s'étende au moins sur 100m
- que la turbulence des vagues soit nulle ou tout au moins faible
- qu'il y ait du sable fin ou à la rigueur du coquillage
- que la pollution par déversement des eaux usées ou d'autres fluides d'où qu'elles proviennent soit nulle
- que la surveillance, par les maîtres-nageurs sauveteurs soit facile.

Il existe 20 plages interdites à la baignade et elles sont classées dangereuses du fait que ces plages présentent des sables mouvants, des rochers et du fait de la pollution et parmi ces plages mortelles figurent en première position la plage de Guediawaye, la plage des Parcelles Assainies unité 15, Cambéréne 2, Rufisque, Thiaroye, BCEAO, Malibu et petit Mbao qui sont sur liste noire. Sur ces plages, la mort rôde constamment autour des baigneurs, ils s'exposent à des dangers physiques car la mer y est très agitée, ils y'a également des dangers chimiques, surtout au niveau des plages qui sont situées à côté ou dans les zones industrielles.

Pour qu'une plage soit interdite à la baignade, il suffit :

- que la turbulence des vagues soit assez importante pour mettre en danger les éventuels nageurs (« Le Virage », « les Parcelles Assainies »)
- que la berge soit surélevée par rapport au niveau de la mer (« Cap Manuel »)
- que la plage soit très difficile d'accès pour l'arrivée des secours (« Mermoz »)
- que le plateau soit rocheux
- que le sable soit mouvant avec des bancs (« Malika », « Guédiawaye », « Parcelles Assainies »)

- qu'un courant marin fort existe (« Côte d'Azur », « Rufisque ex Bata»),
- que la berge et l'eau soient polluées (« Hann », « Soumbédioune »)
- que la plage soit une zone de pêche
- que la pente du terrain soit abrupte (« Rufisque ex Bata »)
- que la prévision d'un accident soit impossible
- que des animaux dangereux soient présents sur les lieux.

² 2. Le non-respect des consignes de sécurité par les baigneurs

Chaque année plus de 100 personnes meurent par noyade. Le non respect des consignes de sécurité et de la réglementation des baignades sont la principale cause des accidents de noyade.

Avec l'été et les vacances les plages sont incontestablement les lieux qui drainent le plus de monde. Chaleur oblige, elles sont prises d'assaut par des baigneurs, dont les plus imprudents n'hésitent pas à braver les interdits, en allant se baigner dans les eaux des plages les plus dangereuses de Dakar. Un comportement qui aujourd'hui est à l'origine de pertes en vies humaines.

Ainsi pour prévenir les noyades des campagnes nationales d'informations et de sensibilisations ne devraient ils être réalisés ?

A l'issu de ces campagnes les populations seraient avertis sur les dangers qu'elles encourent et leur rappeler les règles à suivre pour minimiser les risques de noyade.

I.3.3 Rôle des surveillants et maitres nageurs sauveteurs

Les surveillants de baignade et maitres-nageurs sauveteurs ont pour rôles principales le sauvetage de personne en cas de difficulté c'est à dire une personne qui est sur le point de se noyer. Surveiller les personnes fréquentant les plages et d'interdire toutes activités dans l'eau pouvant conduire à la noyade. Ceci ils pourront y arriver que s'ils ont à leur possession le matériel de secours disponible.

² Document sur l'état des noyés sur l'étendue du territoire (période du 1^{er} Juin au 11 Décembre 2011)

I.3.4 Rôle de la fédération sénégalaise de natation et de sauvetage

(FSNS)

La Fédération Sénégalaise de Natation et de Sauvetage a été créée en **1960**, son rôle est de former des entraîneurs de **1er, 2em, 3em** degré, des surveillants de baignade, des initiateurs pour une meilleure prise en charge de la jeunesse. Elle a pour vocation de développer la natation de masse, de vulgariser la pratique de la natation d'encourager et motiver les jeunes par des compétitions adaptées. **Jean-Claude Boulo** soutient que « savoir nager, c'est donc la sécurité, c'est encore ouvrir l'éventail des activités de loisirs possibles ».

La fédération a pour rôle aussi de former des surveillants de baignade en les mettant à la disposition des services municipaux, maires, piscines etc.

I.4 Les dispositifs mis en place pour réduire les noyades

1. La formation des intervenants

Selon l'**Encyclopédie Universalis** « la formation c'est l'éducation intellectuelle et morale d'une personne, c'est une préparation à un métier ».

Ici des Surveillants de Baignades sont formés en matière de secourisme et de technique de sauvetage dans l'eau par la Fédération Sénégalaise de Natation et de Sauvetage en collaboration avec le Groupement National des Sapeurs-Pompiers. Mais nous notons que depuis quelques années ces stages de formation ne se font plus. Nous nous posons la question à savoir qu'est ce qui serait à l'origine de cela ? Des stages de formation devraient-ils pas avoir lieu tous les ans afin de disposer de maîtres-nageurs de pointe capable de sauver une vie ?

Par ailleurs si on se réfère à ce qui se fait dans les pays développés où le dispositif de surveillance est optimisé, l'utilisation de moyens haut de gamme relève d'une conception de politique sécuritaire concertée et planifiée. Ainsi en déclinant ce qui suit, nous voulons montrer que la mise à disposition de moyens est le fruit d'une conception d'une plate-forme sécuritaire pertinente, car il s'agit de gérer des vies humaines en quête légitime de loisirs de bien-être

2. Matériels et équipements de plage

-Le gilet de sauvetage :



Un gilet de sauvetage est un dispositif qui permet à une personne en cas de chute dans l'eau, de flotter plus facilement.

Certains gilets peuvent permettre de conserver la tête hors de l'eau et d'assurer le retournement pour une personne inanimée.

Si le port du gilet est exigé c'est parce que cela assure aux personnes lors des traversées avec des embarcations, une protection optimisée face aux dangers de toutes sortes.

Malheureusement, faire porter un gilet aux pêcheurs semble être une mission difficile dans la mesure où ces pêcheurs développent des représentations et un ensemble de croyances qui vont à l'encontre des dispositions de sécurité et de la réglementation. Ils prétendent que ce n'est pas nécessaire de porter un gilet car non seulement « ils savent nager » mais porter un gilet est dégradant pour des gens qui font de la bravoure, un culte ; c'est donc un signe de faiblesse

-Le Zodiac :



Un zodiac est une embarcation gonflable équipé d'un moteur hors-bord. Bien qu'il soit

dangereux à cause de son hélice externe, c'est l'embarcation de sauvetage la plus répandue. Son caractère de gonflabilité lui offre une souplesse très appréciable dans les vagues ou plus simplement sur mer agitée.

-Le filin:



Le filin est une corde fine mais résistante dont la longueur varie de 100 à 400 mètres. Il est enroulé sur un dévidoir et se termine par une boucle rigide (que le sauveteur met en bandoulière) ou encore par un harnais (plus rare). Au dessus de la boucle se trouve une poignée (pour le nageur de pointe).

Le filin est utilisé lorsque les vagues et le courant ne permettent pas au sauveteur de ramener sa victime par ses propres moyens et ce, même avec ses palmes ou une quelconque embarcation.

-Le véhicule tout-terrain/ le quad :



L'avantage de tels moyens de mobilité coule de source: la rapidité d'intervention d'un bout à l'autre de la plage. Un engin tout-terrain permet aussi la mise en place de matériel de sauvetage, de secourisme ou encore l'acheminement de sauveteurs supplémentaires en renfort sur une intervention. Cependant il faut retenir que les mots d'ordres avec de tels engins restent: calme et sécurité. Il serait en effet très déplorable de faire une victime supplémentaire alors que l'on voulait porter secours à une autre ! C'est pour une intervention efficace et rapide que ces engins tout-terrains sont utilisés dans la surveillance des plages.

-Le rescue tube :



Pain de mousse tubulaire flexible relié à une sangle se passant autour du torse, que l'on attache autour d'une victime afin d'en faciliter le remorquage. Le rescue tube est adopté par la plupart des sauveteurs du monde car il est très efficace dans les vagues. Nos maîtres-nageurs devraient disposer de ces matériels pour que leur mission soit accomplie dans de meilleures conditions.

-Le rescue can :



Même principe que le "rescue tube", sauf qu'ici le pain de mousse est remplacé par une bouée en plastique indéformable à 3 poignées.

Contrairement au rescue tube, ici la victime n'est nullement attachée à la bouée et donc, les risques de pertes sont plus grands.

-Le Jet ski (ou Marine-jet) :



Étant donné que l'apparition des premiers jets biplaces ne date que de 1988, son développement au sein des postes de secours en France n'en est encore qu'au premier balbutiement. En effet, les mairies croient encore à tort que le marine-jet n'est qu'un engin récréatif. Même s'il est vrai qu'en piloter procure de réelles sensations de plaisirs, c'est tout à fait objectivement que l'on constate sa grande efficacité.

D'une part, étant bien moins imposant qu'un zodiac, il est beaucoup plus maniable et surtout beaucoup plus malléable dans les vagues. Ainsi nous pourrions porter secours à un noyé quelque seconde suivant l'accident car on sait que la noyade c'est une course contre la montre car la victime lutte contre la mort dans un temps limité d'environ trois (3) à cinq (5) minutes.

En plus de ces grandes capacités de réactivité, un jet ne possède pas d'hélices ce qui est un atout majeur au niveau de la sécurité. En effet, si l'intervention le nécessite, les sauveteurs peuvent plus facilement s'aventurer dans la zone de bain avec un marine-jet plutôt qu'avec un zodiac.

Gardons seulement à l'esprit que chacun de ces deux engins possède leurs atouts en fonction des situations rencontrées.

3. Sécurité ou protection des plages

C'est le terme générique qui englobe la surveillance qui est la mission principale du sauveteur et qui consiste « à assurer la sécurité des baigneurs par un contrôle visuel ». Son but est de limiter les interventions, son organisation est conditionnée par l'étendue de la plage, son niveau de fréquentation, ses dangers spécifiques, l'effectif, les horaires, le matériel de surveillance, la proximité du centre de santé ou des secours spécialisés, les conditions de mer et atmosphérique. La surveillance comprend trois (3) phases :

- **La prévision** : c'est le fait de prévoir les moyens de juguler le danger en guettant son apparition ou son changement en fonctions des conditions de mer ou des conditions atmosphériques, en jouant sur la répartition des effectifs, le déplacement des limites de baignade ou le changement de la flamme (drapeau vert, rouge ou orange).

- **La prévention** : c'est le fait de prévoir le danger, d'anticiper le danger par l'information, la sensibilisation et l'éducation du public afin de garantir la sécurité par le balisage des endroits dangereux, par un rappel à l'ordre des baigneurs imprudents.

Michel Léglise nous dit dans "Natation Sport Complet " que la prévention est « une action certes qui doit être entreprise pour éduquer le maximum d'individus aux techniques simples de réanimation, mais ici encore il vaut mieux prévenir » il dit aussi que « ces conseils paraissent enfantins mais les statistiques sont hélas là pour montrer qu'ils sont négligés » :

. Ne jamais se baigner seul, même en piscine ; ne pas s'éloigner des berges sans être accompagné de préférence par un bateau.

. Ne nager que dans les lieux sûrs, connus (se méfier des courants, marées, vagues).

. Ne nager que lorsqu'on se sent en bonne forme physique.

. Ne pas abuser de ses capacités, car personne n'est à l'abri d'un malaise, de crampes qui peuvent engendrer la panique.

. Ne pas se mettre brusquement dans l'eau surtout si l'on s'est exposé au soleil peu de temps auparavant.

. Bien regarder ou l'on plonge (l'estimation de la profondeur est souvent faussée).

- **Le sauvetage aquatique** : c'est l'action qui consiste à aller au secours d'un baigneur en détresse ou en difficulté mais aussi de ranimer une victime de noyade. C'est une opération délicate où le sauveteur a une course contre la montre car la victime de noyade lutte contre la mort dans un temps limité d'environ trois (3) à cinq (5) minutes.

I.5 Les stratégies de communication préventive

Luc-Olivier Lafeuille dans son livre intitulé « Marketing et Communication » nous dit que la stratégie de communication « n'est autre qu'une espèce de planning des actions de communication que l'on va mener pour promouvoir une activité ».

Dans le domaine qui nous concerne à savoir comment mettre une stratégie de communication préventive efficace pour prévenir les noyades, nous avons jugé nécessaire d'interroger notre population surtout les jeunes (car ce sont eux qui sont le plus touchés par les noyades) pour recueillir une banque de données sur la prévention des noyades, sur le nombre et les causes des accidents enregistrés dans les zones de baignade, afin d'édifier et de diffuser à l'attention des composantes de notre population, à travers les medias (Télévisions, Radios, Internet etc....) des supports d'information et de sensibilisation sur les risques de noyades.

³1. L'Association des maires du Sénégal

L'AMS est chargée de veiller, avec la collaboration des autres maires, à la mise en exergue de mesures suivantes :

- . De publier et d'afficher notamment dans les lieux publics et privés, des arrêtés indiquant chaque année, la liste des plages autorisées et interdites à la baignade ;

- . De baliser des plages, notamment par l'érection de panneaux, pour matérialiser et signaler les plages autorisées et celles interdites à la baignade ;

- . De délimiter les zones de baignades surveillées avec des bouées ;

- . De mettre en place avec le concours de l'Etat, sur chaque plage autorisée à la baignade, d'une poste de sécurité et de secours médicalisés, et acquérir du matériel de première intervention : bouées de sauvetage, cordages, masques à oxygène, brancards, médicaments, etc. ;

- . De pré-positionner le dispositif sur chaque plage autorisée à la baignade, entre le mois de mai et de décembre :

- d'un (01) maitre-nageur sauveteur tous les cent (100) mètres, avec un minimum de trois (03) maitres-nageurs sauveteurs par plage ;

- de deux (02) surveillants de baignade tous les cent (100) mètres, avec un minimum de trois (03) surveillants de baignade par plage.

Tout ce personnel doit être doté de tenues et de combinaisons spécifiques.

³ Protocole d'accord de partenariat sur la maitrise durable des noyades.

. Le respect des mesures d'interdiction de la baignade sur les plages non autorisées, par la présence effective de la police ou de la gendarmerie, et la mise à leur disposition des moyens nécessaires pour la surveillance des lieux.

2. La direction de la protection civile

La protection civile est un service public institué par l'Etat. Elle a pour objet de prévenir les risques de toute nature, de protéger les personnes, les biens et l'environnement en cas de catastrophe et de lutter contre les accidents tels que les noyades.

3. La gendarmerie et la police

Ils ont pour rôle :

. D'interdire les baignades dans toutes les plages après les heures de fermeture (19 heures) ;

. Faire des rondes et interdire au niveau des plages classées dangereuses, l'exercice de toutes activités pouvant attirer du public, notamment l'exploitation de buvettes et de restaurants ;

. De veiller à ce que les embarcations transportant des personnes notamment sur les fleuves, rivières et lacs, etc. soient en bon état de navigation ;

. De se pré-positionner, en relation avec le ministère des Forces Armées, pendant les périodes de forte affluence, dans les zones de baignade et de traversée par embarcation ;

4. Le groupement national des Sapeurs-Pompiers

Il a pour mission générale d'assurer la protection des personnes et de leurs biens contre les périls et accidents de toute nature menaçant la sécurité (accidents de la route, incendies, noyades, etc.). Concernant les noyades, le Groupe de Recherche et d'Exploration en Profondeur (GREP), une unité d'Elite du GNSP, joue un rôle important dans la prévention et la recherche des disparues en mer.

CHAPITRE II : METHODOLOGIE

CHAPITRE II : METHODOLOGIE

Toute recherche scientifique fait appel à des choix méthodologiques liés non seulement à l'objet d'études, mais aussi et surtout à la nature de la recherche.

Dans notre cas, nous avons entrepris une étude diagnostique qui vise à identifier les problèmes et à réfléchir sur le niveau de pertinence du dispositif mis en place pour réduire les noyades à Dakar.

Pour atteindre cet objectif nous avons essayé d'associer d'une part, la recherche bibliographique et d'autre part, la mise en œuvre d'une enquête au moyen de questionnaires et d'entretiens.

Ces différents instruments, suivant leur degré de fiabilité, nous auront permis d'avoir accès à notre population cible.

I. Le cadre de l'étude

Notre étude a porté essentiellement sur les acteurs impliqués dans la prévention et la protection des personnes contre les noyades.

Ainsi après des constats faits nous avons trouvé que c'est au niveau des plages interdites à la baignade qu'on voit plus de pertes en vies humaines.

Ces remarques ont motivé notre désir de déceler les causes de la noyade et de trouver des solutions à ce problème.

Dans le cadre de notre étude, l'enquête que nous avons réalisée repose sur un échantillon composé :

De responsable de la mairie de la ville de Dakar

De responsable de la Direction de la Protection Civile

Des maîtres nageurs sauveteurs

Des élèves et étudiants

De la Fédération Sénégalaise de Natation et de Sauvetage

Des sapeurs pompiers

Cet échantillon constitue notre population d'étude.

II. L'entretien :

Il est composé d'un certain nombre de questions adressés aux différents acteurs en charge de la protection des personnes fréquentant les lieux de baignade.

Pour la réalisation de l'interview, nous étions munis d'une écritoire et d'un stylo pour prendre les informations dont nous avons besoin.

Le choix de l'entretien comme méthode principale exprime notre volonté de rendre fiable nos données en rentrant en contact direct avec les acteurs.

III. Le questionnaire :

Il est constitué de questions ouvertes et fermées relatives au dispositif mis en place pour réduire les noyades. Il permet d'avoir une vision beaucoup plus éclairée de l'état du dispositif mis en place au niveau des plages pour réduire les cas de noyade.

Nous avons identifié par interrogation orale des élèves et étudiants habitant la région de Dakar, et fréquentant les plages. Nous avons distribué les questionnaires à ceux qui fréquentent les plages jusqu'à avoir un nombre très important de (30) trente sujets. On peut donc dire que l'échantillon a été fait selon la méthode accidentelle. C'est une approche méthodologique qui consiste à faire la demande aux cas qui se présentent jusqu'à avoir assez de sujets.

C'est la même méthode qu'on a utilisée avec les maîtres nageurs sauveteurs avec un nombre de (30) trente sujets.

IV. L'étude documentaire :

Afin de mieux définir notre champ d'intervention, nous avons consulté le document sur la gestion des plages du littoral Dakarois, le document du Protocole d'accord de partenariat portant sur la maîtrise durable des noyades, dans les zones de baignade, le Mémoire de Mr Laurent Gomis qui porte sur « noyade et stratégie de communication préventive » celui de Mr Mamadou Lamine Seck qui a porté sur la « problématique des noyades : cas de la ville de Dakar » et celui de Mr El Hadji Moussa Badiane qui a porté sur « la place de la baignade dans les collectivités éducatives au Sénégal ». C'est à partir de ces documents que nous avons sélectionné les acteurs qui sont impliqués dans le phénomène des noyades et nous avons orienté vers eux notre étude.

V. Les problèmes rencontrés :

Durant notre recherche, nous avons rencontré certains problèmes du fait de la rareté des documents portant sur la noyade, l'indisponibilité de certains maitres nageurs pour les questionnaires.

Concernant les questionnaires et les guides d'entretien après les avoir déposés chez les principaux concernés, nous nous sommes rendus à maintes reprises au lieu où ils travaillent pour les récupérer mais en vain, certains avaient oublié de les remplir, d'autres avaient perdus leurs questionnaires. Il nous fallait faire d'autres copies pour pouvoir remplacer celles qui étaient perdues.

En plus de cela il y'avait les dépenses financières car à chaque fois qu'on nous appelle pour un entretien, il nous fallait nous rendre au lieu de rendez vous.

VII. Traitement des données :

Nous avons procédé par un dépouillement suivant la méthode du « pendu » : regrouper les questions identiques puis calculer les pourcentages pour les questions fermées et enfin analyser les contenus des questions ouvertes.

Il convient ici de convertir les informations issues de notre recherche en une compilation statistique mais aussi un regroupement nous donnant ainsi leur meilleure exploitation.

VI. Les limites de la recherche :

Pour la collecte des données, nous avons souhaité toucher le maximum de sujets possible. Ce qui sans doute, aurait pu nous permettre de diversifier les sources d'information, ceci aurait permis de rendre ainsi plus représentatif notre échantillon d'étude par rapport à l'ensemble de la population cible. Mais compte tenu des moyens financiers et du temps dont nous disposions, nous nous sommes limités essentiellement à un échantillon accidentel concernant un certain nombre de maitres-nageurs, d'élèves et d'étudiants.

CHAPITRE III :
PRESENTATION, ANALYSE ET
INTERPRETATION DES RESULTATS

CHAPITRE III : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION **DES RESULTATS**

Question destinée aux élèves et aux étudiants

Question 1 : Lieu de naissance et précisez si c'est au bord de l'eau ?

Tableau 1 : Récapitulatif du nombre de réponses obtenues en fonction des différents lieux de naissance et de préciser si c'est au bord de l'eau ?

Lieu de naissance	Effectifs	Pourcentage e%	Habitez-vous près de l'eau	Effectifs
Saint Louis	04	13%	Cour d'eau	01
Ziguinchor	01	3%	Mer	04
Thiès	06	20%	Fleuve	02
Dakar	08	27%	Piscine	01
Kaolack	07	24%	Néant	22
Louga	01	3%	Total	30
Diourbel	01	3%		
Etranger	02	7%		
Total	30	100%		

Commentaire :

Ce tableau relatif au lieu de naissance des différents sujets, révèle que le pourcentage le plus élevé est celui de Dakar avec un taux 27%. Ceci montre que la majeure partie de nos sujets habitent à Dakar. En ce qui concerne l'item « habitez-vous près de l'eau », les répondants ont dit qu'ils n'habitent pas près de l'eau ; cette distance justifierait-elle à la fois le besoin et la curiosité des baigneurs sous l'effet de la canicule des grandes vacances à quitter leur maison pour aller assouvir leur besoin au bord de l'eau ?

Question 2 : Vos parents vous autorisent-ils à aller à la mer ?

Tableau 2 : Récapitulatif des réponses de la question 2.

		Effectifs	Pourcentage %
Vos parents vous autorisent-ils à aller à la mer ?	OUI	15	50%
	NON	15	50%
Total		30	100%

Commentaire :

Ce tableau relatif à la question si les parents autorisent leurs enfants à aller à la mer, montre que nous avons deux tendances égales ; celles qui ont répondu pour le « oui » et celles qui ont répondu pour le « non ».

Ainsi nous constatons que l'effectif de ceux qui ont répondu pour le « oui » est égal à celui de ceux qui ont répondu pour le « non », de ce fait nous avons pour le « oui » un effectif de 15 répondants, soit un taux de 50% tandis que ceux qui ont répondu pour le « non », nous avons aussi un effectif de 15 répondants, soit un taux de 50%.

Question 3 : Allez-vous à la mer à l'insu des parents ?

Tableau 3 : Récapitulatifs du nombre de réponses en fonction des sujets qui vont à la plage à l'insu des parents.

		Effectifs	Pourcentage %
Allez-vous à la mer à l'insu des parents ?	OUI	18	60%
	NON	12	40%
Total		30	100%

Commentaire :

Ce tableau relatif à la question si les sujets vont à la plage à l'insu des parents montre l'existence de deux tendances. Ceux qui vont à la plage à l'insu des parents ont répondu par « oui » avec 18 sujets soit un taux de 60% et ceux qui ne vont pas à la plage à l'insu des parents ont répondu par « non » avec 12 sujets soit un taux de 40%.

Dans ce tableau et par rapport aux répondants, nous avons constaté que ceux qui vont à la plage à l'insu des parents est supérieur à l'effectif de ceux qui ne vont pas à la plage à l'insu des parents.

Ce fort taux de 60% pourrait avoir plusieurs causes : le fait d'aller à la plage soit pour se détendre, se divertir soit pour apprendre à nager et on note aussi le fait que les piscines sont inaccessibles et souvent les tarifs d'entrée coûtent chers.

Par contre pour le taux de 40% ceci pourrait se justifier par le fait qu'ils ont subi une bonne éducation et que le fait d'aller à la plage sans l'autorisation des parents n'est pas un acte respectueux.

Question 4 : Avez-vous été confronté à des cas d'accidents dans l'eau ?

Tableau 4 : Récapitulatif des réponses à la question 4.

		Effectifs	Pourcentage %
Avez-vous été confronté à des cas d'accidents dans l'eau ?	OUI	06	20%
	NON	24	80%
Total		30	100%

Commentaire :

A partir de ce tableau, nous avons essayé de repartir les réponses des sujets confrontés à des cas d'accidents dans l'eau.

Pour un effectif de 30 sujets interrogés, nous avons recueilli pour ceux qui ont dit « oui » c'est-à-dire ceux qui affirment avoir été confronté à des cas d'accidents sont au nombre de 6 soit un taux de 20% par contre ceux qui affirment le contraire sont au nombre de 24 soit un taux de 80%.

Ce fort taux de 80% montre que ce sont ceux là qui ne sont pas été confrontés à des cas d'accidents dans l'eau nous amènent à nous poser plusieurs questions à savoir si ces sujets manifestaient des comportements de prudence beaucoup plus que les autres ou que ces sujets étaient ils informés ou appliquaient-ils les règles de sécurité, ainsi que les 10 commandements des baigneurs?

Par contre ce faible taux de 20% montre que ce sont ceux-là qui sont confrontés à des cas d'accidents dans l'eau s'explique uniquement d'après les répondants du fait qu'ils étaient blessés par des rochers se trouvant dans l'eau ou ils avaient subi des crampes.

Question 5 : Savez vous nager ? Et dites comment vous nagez ?

Tableau 5 : Récapitulatif du nombre de réponses en fonction de la capacité des sujets à savoir nager et comment ils nagent.

		Effectifs	Pourcentage %
Savez-vous nager ?	OUI	15	50%
	NON	15	50%
Total		30	100%

Vous nagez comment ?	Effectifs
Bien	05
Très bien	01
Peu	08
Moins	01
Pas du tout	/
Total	15

Commentaire :

Ce tableau relatif à la question « savez vous nager » montre l'existence de deux tendances. Ceux qui savent nager ont répondu par « oui » et ceux qui ne savent pas nager ont répondu par « non » ; de ce fait nous constatons que l'effectif de ceux qui savent nager est égal à l'effectif de ceux qui ne savent pas nager.

Dans ce tableau et par rapport aux répondants nous avons constaté un pourcentage de 50% pour ceux qui savent nager et 50% pour ceux qui ne savent pas nager.

Pour les 15 sujets qui savent nager seulement 5 sujets nagent bien ; il y'a un seul qui nage très bien, 8 qui nagent peu et un qui nage moins.

Ceci montre que la majeure partie des sujets qui vont à la plage et qui disent savoir nager ne sont pas très bien en natation, c'est-à-dire qu'ils ne maîtrisent pas parfaitement les nages et le tableau ci-dessus le montre parmi ses 15 sujets seul un nage très bien et 5 qui nagent bien, les autres nous pouvons dire que ce sont des « débrouillards ».

Question 6: Lieu d'apprentissage ?

Tableau 6 : Récapitulatif du lieu d'apprentissage de la nage.

Lieu d'apprentissage ?	Effectifs	Pourcentage %
Mer	09	60%
Piscine	04	27%
Fleuve	02	13%
Total	15	100%

Commentaire :

A partir de ce tableau, nous avons identifié les lieux d'apprentissage. Pour un effectif total de 30 sujets, nous avons noté qu'il y'a 15 sujets qui savent nager et les 15 autres ne savent pas nager. Notons que certains ont appris à nager à la mer, d'autres à la piscine et pour le reste au fleuve.

Ainsi nous constatons que pour ceux qui ont appris à nager en mer ; nous avons un effectif de 9 sujets soit un taux de 60% ; pour la piscine nous avons un effectif de 4 sujets soit un taux de 27% et enfin pour le fleuve, nous avons un effectif de 2 sujets soit un taux de 13%.

En somme nous pouvons dire que l'effectif le plus élevé se situe à l'item « mer » et cela pourrait se justifier par le fait que d'après les répondants, il y'a plus de liberté en mer, ils sont à l'aise, la mer est beaucoup plus large et beaucoup plus accessible.

Par contre pour la piscine nous avons un taux de 27% : à part les piscines d'hôtels il n'y a qu'une piscine publique à Dakar, la Piscine Olympique Nationale : ceci justifierait le fait qu'une forte proportion de baigneurs préfère la mer qu'aux piscines ?

Nous avons remarqué que seuls 13% des baigneurs ont appris à nager au fleuve, cet effectif relativement faible s'explique par le fait que les fleuves sont éloignés des lieux d'habitation et qu'au Sénégal des fleuves on n'en voit pas beaucoup.

Question 7 : Comment avez-vous appris à nager ?

Tableau 7 : Récapitulatif des réponses à la question 7

Comment avez-vous appris à nager	Effectifs	Pourcentage%
Seul	03	20%
Maitre nageur	02	13%
Camarade	10	67%
Autre	/	/
Total	15	100%

Commentaire :

A partir de ce tableau, nous avons essayé de présenter avec quel moyen les baigneurs ont appris à nager.

Pour un effectif total de 30 sujets, nous avons constaté que 15 sujets parmi les 30 savent nager. Ainsi les données révèlent que l'effectif le plus élevé se situe dans la proportion « camarade » c'est-à-dire ceux qui ont appris à nager à l'aide de leur camarade avec 10 réponses obtenues soit un pourcentage de 67%, ceux qui ont appris à nager « seul » avec 3 réponses soit un pourcentage de 20% et enfin ceux qui ont appris avec l'aide d'un « maitre nageur » avec 2 réponses soit un pourcentage de 3%.

Ce fort taux de 67% pourrait se justifier par le fait qu'avec l'aide de leur camarade ils pourront apprendre à nager sans payer quoi que ce soit et bénéficieront de l'expérience de celui ci.

Par contre le taux de 20% pourrait se justifier par le fait qu'ils n'ont pas les moyens de se payer un maitre-nageur pour prendre des cours de natation c'est pourquoi ils ont décidé d'apprendre eux même les nages.

Quant au taux de 13%, ce faible pourcentage pourrait se traduire par le fait qu'ils n'ont pas les moyens aussi de s'offrir un maitre-nageur qui pourrait leur apprendre les différents types de nage.

Question 8 : Connaissez-vous le matériel utilisé dans la surveillance des plages ?

Tableau 8 : Récapitulatif du nombre de réponses en fonction de la connaissance du matériel utilisé dans la surveillance des plages et si « oui » de nous en citer quelques un.

		Effectifs	Pourcentage %
Connaissez-vous le matériel utilisé dans la surveillance des plages ?	OUI	12	40%
	NON	18	60%
Total		30	100%

Commentaire :

Ce tableau relatif portant sur la connaissance du matériel utilisé dans la surveillance des plages montre que nous avons deux tendances ; ceux qui ont répondu pour le « oui » avec un nombre de 12 répondants soit un taux de 40% et ceux qui ont répondu pour le « non » avec un nombre de 18 répondants soit un taux de 60%.

Ainsi nous constatons que l'effectif de ceux qui ont répondu pour le « non » est supérieur à celui de ceux qui ont répondu pour le « oui ». Pour la tendance des répondants du « oui » c'est-à-dire ceux qui affirment connaître le matériel utilisé dans la surveillance des baignades montre que ces baigneurs connaissent quelques matériels utilisés car ils en ont cité quelques uns comme par exemple : le gilet de sauvetage, le sifflet, les bouées et les jumelles etc... Ce qui est de la tendance des répondants du « non » c'est-à-dire ceux qui affirment ne pas connaître le matériel utilisé dans la surveillance des baignades montre que ces baigneurs ignorent totalement le matériel utilisé .

Question 9 : Avez-vous déjà vu des affiches montrant la liste des plages interdites à la baignade et celles autorisées à la baignade ?

Tableau 9 : Récapitulatif des réponses à la question 9.

		Effectifs	Pourcentage %
Avez-vous vu des affiches montrant la liste des plages ?	OUI	19	63%
	NON	11	37%
Total		30	100%

Commentaire :

Ce tableau relatif à la question si les sujets ont déjà vu des affiches montrant la liste des plages interdites à la baignade et celles autorisées à la baignade, montre que pour un effectif total de 30 sujets interrogés, nous avons recueilli pour ceux qui ont dit « oui » c'est-à-dire ceux qui affirment avoir vu les affiches sont au nombre de 19 soit un taux de 63%, par contre ceux qui affirment le contraire sont au nombre de 11 soit un taux de 37%.

Ce taux de 63% montre que ceux qui affirment avoir vu les affiches, relèvent du fait que ces baigneurs sont au courant de la répartition des plages en plage autorisée à la baignade et celle où la baignade est interdite. Ceci montre que l'information est bien passée à ce niveau.

Question 10 : À quelle période de l'année fréquentez-vous les plages ?

Tableau 10 : Récapitulatif du nombre de réponses obtenues en fonction de la période de l'année où les baigneurs fréquentent le plus les plages.

A quelle période de l'année fréquentez-vous les plages ?	Effectifs	Pourcentage%
Janvier / Février / Mars	02	7%
Avril / Mai / Juin	04	13%
Juillet / Aout / Septembre	24	80%
Octobre / Nov. / Déc.	/	/
Total	30	100%

Commentaire :

Ce tableau relatif à la période de fréquentation des plages, révèle selon les répondants que la période de fréquentation est plus dense au mois de Juillet à Septembre. C'est pourquoi nous avons 24 réponses soit un taux de 80% des baigneurs qui fréquentent les plages à cette période, ceci relève du fait que c'est la période des grandes vacances, les écoles ont fermées leur porte et les jeunes se retrouvent à la plage pour se divertir.

Par contre ceux qui fréquentent les plages au mois d'Avril/Mai/Juin sont au nombre de 4 soit un taux de 13% et pour le reste ce sont ceux qui fréquentent les plages au mois de Janvier/Février/Mars, ils sont au nombre de 2 soit un taux de 7%.

Ces faibles taux de pourcentage montrent qu'à ces périodes les baigneurs ne fréquentent plus les plages car on est en pleine année scolaire et les jeunes n'ont plus le temps d'aller à la plage pour se divertir à cause des études.

Question 11 : Avez-vous déjà vu ou entendu des émissions sur les risques de la baignade à la mer et si oui dites ou ?

Tableau 11 : Récapitulatif des réponses à la question 11.

		Effectifs	Pourcentage %
Avez-vous déjà vu ou entendu des émissions sur les risques?	OUI	26	87%
	NON	04	13%
Total		30	100%

Emissions sur les risques de la baignade.	Effectifs
Radio	08
Télévision	14
Journaux	04
Autres	/
Total	26

Commentaire :

Ce tableau relatif à la question si les baigneurs ont déjà vu ou entendu des émissions sur les risques de baignade à la mer, montre qu'il y'a deux tendances, celles qui ont répondu « oui » et celles qui ont répondu « non ».

Parmi ces deux tendances nous voyons que la tendance majoritaire est celle du « oui » avec un effectif de 26 répondants soit un taux de 87% contrairement à celle du « non » avec un effectif de 4 répondants soit un taux de 13%.

Pour la tendance majoritaire, ces résultats pourraient ils s'expliquer par le fait que les acteurs en charges de la maitrise durable ont fait de réels progrès ou ont-ils diffusé des supports d'information concernant les risques de la baignade en mer sur les chaines de télévisions, de radios et dans les journaux ?

On voit aussi que la majeure partie des répondants ont vu l'information à la télévision, le tableau ci-dessus le montre, pour 26 sujets qui ont vu l'information ; 8 sujets l'ont entendu à la radio, 14 l'ont regardé à la télévision et 4 l'ont vu dans les journaux.

Question 12 : Connaissez vous à quelle heure débute les baignades et à quelle heure se termine t elle ?

Tableau 12 : Récapitulatif des réponses obtenues en fonction de la connaissance des heures de baignade et des heures d'arrêt.

		Effectifs	Pourcentage %
Connaissez-vous les heures de baignade et d'arrêt?	OUI	09	30%
	NON	21	70%
Total		30	100%

Commentaire :

Ce tableau met en évidence deux tendances à la question de savoir si les sujets connaissent les heures de baignade et d'arrêt ; on voit deux tendances différentes , ceux qui ont dit « oui » c'est-à-dire qui affirment connaître les heures de baignade et d'arrêt avec un effectif de 9 répondants soit un taux de 30% et ceux qui disent « non » c'est-à-dire qui affirment ne pas connaître les heures de baignade et d'arrêt avec un effectif de 21 soit un taux de 70% .

Ce fort taux de 70% révèle que la majorité des baigneurs qui fréquentent les plages ne connaissent pas les heures de baignade c'est-à-dire quand la baignade commence et quand se termine t elle .Ceci justifierait-il qu'on voit souvent des cas de noyades avant et après les heures de baignade ?

Question 13 : Voyez-vous des gendarmes, des policiers ou des sapeurs pompiers à la plage ?

Tableau 13 : Récapitulatif des réponses à savoir si les baigneurs voient des gendarmes, des policiers ou des sapeurs-pompiers.

		Effectifs	Pourcentage %
Voyez-vous des gendarmes, des policiers ou des sapeurs?	OUI	11	37%
	NON	19	63%
Total		30	100%

Commentaire :

Ce tableau relatant la question si les sujets voient des gendarmes, des policiers ou des sapeurs à la plage montre que nous avons deux tendances le « oui » et le « non ».

Pour ceux qui ont répondu « oui » nous avons un effectif de 11 réponses soit un taux de 37% et pour ceux qui ont répondu « non » ils sont au nombre de 19 soit un taux de 63% ; ceci permet de déduire que l'effectif de ceux qui ont répondu par « non » est supérieur à l'effectif de ceux qui ont répondu par « oui ».

Ce taux de 63% pourrait s'expliquer par le fait que les forces de sécurité ou d'ordre ne fréquentent pas tous les jours les plages .Selon les répondants on ne les voit que lorsqu'il y'a un cas d'accident de noyade à la plage.

Pour les 37%, ils disent voir des gendarmes ou la police faire des rondes après les heures de baignade ou lors de grande manifestation à la plage.

Question 14 : Quels sont les besoins qui vous poussent à aller à la plage ?

Tableau 14 : Récapitulatif des réponses en fonction des besoins qui poussent les baigneurs à aller à la plage

Quels sont les besoins qui vous poussent à aller à la plage ?	Effectifs	Pourcentage%
Détente	16	53%
Loisir	08	27%
Apprendre à nager	03	10%
Révision	02	7%
Autres	01	3%
Total	30	100%

Commentaire :

Ce tableau relatant la question de savoir « quels sont les besoins qui poussent les baigneurs à aller à la plage », montre qu'avec un effectif total de 30 sujets, 53% des sujets vont à la plage pour se détendre, 27% pour du loisir, 10% pour ceux qui y vont pour apprendre à nager, la dernière position concerne ceux qui y vont pour réviser avec un taux de 7% et ceux qui y vont pour autre chose avec 3% des répondants.

Ainsi les résultats que nous avons reflètent que la plus part des sujets vont à la plage pour se détendre. La preuve est que les 53% montrent le pourcentage le plus élevé. D'après les

répondants à cause des fortes canicules, l'exiguïté des maisons et l'inexistence de cadre d'accueil font que ces populations se ruent à la plage pour satisfaire leur besoin.

Question 15 : Comment allez vous à la plage ?

Tableau 15 : Récapitulatif des réponses à la question 15.

Comment allez-vous à la plage ?	Effectifs	Pourcentage%
Seul	04	13%
En groupe	10	34%
En famille	01	3%
Des amis	14	47%
Autres	01	3%
Total	30	100%

Commentaire :

Ce tableau relatif à la question de savoir « comment vont les baigneurs à la plage », montre qu'avec un effectif total de 30 sujets, 14 répondants soit un taux de 47% vont à la plage accompagnés de leurs amis, 34% des répondants y vont en groupe, 13% y vont seul et le reste y va avec la famille et autres.

Ce fort taux de 47% c'est-à-dire ceux qui y vont avec leurs amis révèle que la majorité des sujets en venant à la plage sont accompagnés par leurs amis, ce qui fait que la plus part des plages regorgent de monde et on voit que certains sont en groupe pour causer, d'autres pour s'adonner à des jeux.

Pour les 34% c'est-à-dire ceux qui y vont en groupe reflète la même chose que pour ceux qui y vont accompagnés de leurs amis et d'après les répondants venir à la plage seul n'est pas du tout amusant et on risquerait de s'ennuyer c'est pourquoi ils préfèrent venir à la mer en groupe pour pouvoir jouer ensemble.

Question 16 : Avez-vous été témoin de cas de noyade ? Et si « oui » dites quelles sont les dispositions qui ont été prises ?

Tableau 16 : Récapitulatif du nombre de réponses obtenues en fonction des baigneurs qui étaient témoin de cas de noyade.

		Effectifs	Pourcentage %
Avez-vous été témoin de cas de noyade?	OUI	12	40%
	NON	18	60%
Total		30	100%

Commentaire :

A partir de ce tableau, nous avons essayé de répartir les réponses des sujets qui étaient témoin de cas de noyade.

Pour un effectif total de 30 sujets interrogés, nous avons recueilli pour ceux qui ont dit « oui » c'est-à-dire ceux qui affirment avoir été témoin de cas de noyade sont au nombre de 12 soit un taux de 40%, par contre ceux qui affirment le contraire sont au nombre de 18 soit un taux de 60%.

Ce taux de 30% montre que ce sont ceux là qui étaient témoin de cas de noyade, et d'après les répondants ils en gardent des souvenirs horribles car ils disent avoir été choqués.

Quant au taux de 60% c'est-à-dire ceux qui ont dit « non » ceux qui affirment n'avoir pas été témoin de cas de noyade, ceci pourrait s'expliquer par le fait que ces baigneurs ne fréquentent pas tous les jours les plages.

Question 17 : À l'école recevez-vous l'information sur la baignade et les problèmes de noyade ?

Tableau 17: Récapitulatif du nombre de réponses obtenues en fonction de l'information reçue à l'école par les baigneurs sur la baignade et sur les problèmes de noyade ; si oui de qui recevez vous les informations.

		Effectifs	Pourcentage %
A l'école recevez-vous l'information sur la baignade?	OUI	09	30%
	NON	21	70%
Total		30	100%

De qui recevez-vous l'information ?	Effectifs
Administration	06
Mairie	/
FSNS	/
Sapeurs	03
Gendarmerie	/
Police	/
Ministère de l'intérieur	/
Total	09

Commentaire :

Ce tableau relatif à la question si les baigneurs reçoivent l'information sur la baignade et les problèmes de noyade, montre que nous avons deux tendances ; ceux qui ont répondu pour le « oui » et ceux qui ont répondu pour le « non ». Ainsi nous constatons que l'effectif de ceux qui ont répondu pour le « non » est supérieur avec 21 réponses soit un taux de 70% à celui de ceux qui ont répondu pour le « oui » avec en effectif de 9 réponses soit un taux de 30%.

Pour la tendance des répondants du « oui » c'est-à-dire ceux qui affirment recevoir l'information à l'école, et d'après les 9 répondants, 6 reçoivent l'information de l'administration et les 3 autres qui restent, ils reçoivent l'information des sapeurs.

Pour ce qui est de la tendance des répondants du « non » qui affirment ne pas recevoir d'informations, pour ceux là ils n'ont jamais reçu une information concernant la baignade et les problèmes de noyade.

Question 18 : Connaissez vous les causes des accidents de noyade et si « oui » d'en citer quelques un ?

Tableau 18: Récapitulatif du nombre de réponses obtenues en fonction de la connaissance des causes des accidents de noyade et si « oui » d'en citer quelques un.

		Effectifs	Pourcentage %
Connaissez-vous les causes des accidents de noyade?	OUI	21	70%
	NON	09	30%
Total		30	100%

Commentaire :

Ce tableau relatif à la connaissance des causes d'accidents et si « oui » d'en citer quelques un, montre qu'il y'a deux tendances différentes.

Pour un effectif total de 30 sujets interrogés, nous avons recueilli pour ceux qui ont dit « oui » c'est-à-dire ceux qui affirment connaître les causes des accidents sont au nombre de 21 soit un taux de 70%, par contre ceux qui affirment le contraire sont au nombre de 9 soit un taux de 30%.

Ce fort taux de 70% montre que ce sont ceux là qui connaissent les causes d'accidents de noyade et parmi les différentes causes qu'ils ont cité en voici quelques uns (les crampes, aller à une plage interdite à la baignade, dépasser les limites de sécurité, aller se baigner juste après un repas etc.).

Quant au taux de 30% c'est-à-dire ceux qui ont dit « non » ceux qui affirment ne pas connaître les causes des accidents de noyade.

En résumé ce sont ces baigneurs qu'on devrait sensibiliser pour qu'ils puissent connaître les 10 commandements des baigneurs.

Question 19 : Avez-vous déjà vu des affiches concernant les règles de la baignade et les dispositions à prendre pour éviter les accidents de noyade ?**Tableau 19:** Récapitulatif des réponses à la question 19.

		Effectifs	Pourcentage %
Avez-vous déjà vu des affiches concernant les règles?	OUI	11	37%
	NON	19	63%
Total		30	100%

Commentaire :

Ce tableau met en évidence deux tendances relatives à la question de savoir si les baigneurs ont déjà vu des affiches concernant les règles de la baignade et les dispositions à prendre pour éviter les accidents de noyade.

Parmi ces deux tendances nous voyons que la tendance majoritaire est celle du « non » avec un effectif de 19 réponses soit un taux de 63% contre ceux qui ont jamais vu des affiches avec un effectif de 11 réponses soit un taux de 37% . Ce fort taux de 63% révélerait un déficit d'information que les autorités en charge de la maîtrise des noyades devraient livrer à travers

des campagnes de sensibilisation pour mettre en place une banque de données sur la prévention des risques de noyade ?

Question 20 : Que préconisez-vous comme solution pour une baignade sans noyade ?

Au regard des réponses à cette question, notons que plusieurs solutions ont été proposées par les différents sujets comme par exemple une meilleure prise en charge des problèmes liés aux noyades, donner plus d'informations sur les risques de la noyade, former plus de maîtres nageurs sauveteurs, éviter les plages interdites à la baignade, respecter les limites de sécurité et les heures de baignade, etc.

Question destiné aux maîtres nageurs de la ville de Dakar

Question 1 : Quel âge avez-vous ?

Tableau 1 : Récapitulatif du nombre de réponses obtenues en fonction de l'âge des sujets.

Quel âge avez-vous ?	Effectifs	Pourcentage %
-20 ans	/	/
-30 ans	6	20%
+ 30ans	24	80%
Total	30	100%

Commentaire :

Ce tableau relatif à la question de savoir l'âge des sujets, montre que la majorité des répondants a plus de 30 ans avec un effectif de 24 sujets soit un taux de 80%, pour le reste ils ont moins de 30 ans avec un effectif de 6 sujets soit un taux de 20%.

Ce fort taux de 80% c'est-à-dire ceux qui ont plus de 30 ans présente un intérêt capital dans la mesure où, cet âge pourrait être le point culminant de la pyramide des âges à partir de laquelle la courbe de la fraîcheur (physiquement parlant) a tendance à baisser. Notons qu'avec l'âge les capacités physiques diminuent ainsi les autorités devraient ils désormais penser à la formation et à l'intégration des jeunes pour prendre la relève.

Question 2 : A quelle classe avez-vous quitté l'école ?

D'une manière générale, notons que sur les 30 sujets que nous avons eu à interroger, on constate que la majorité des répondants ont quitté l'école au niveau moyen soit en classe de 4^{em} ou 3^{em}.

Question 3 : Avez-vous fait une formation en surveillance de baignade et si « oui » de dire avec quel organisme ?

Tableau 2 : Récapitulatif du nombre de réponses obtenues en fonction de savoir si les sujets ont fait une formation en surveillance de baignade ?

		Effectifs	Pourcentage %
Avez-vous fait une formation en surveillance de baignade ?	OUI	30	100 %
	NON	/	/
Total		30	100%

Avec quel organisme ?	Effectifs	Pourcentage%
FSNS	18	60%
Sapeurs Pompiers	07	23%
Autres	05	17%
Total	30	100%

Commentaire :

Ce tableau met en évidence deux tendances relatives à la question si les sujets ont fait une formation en surveillance de baignade et de dire avec quel organisme ils l'ont fait, montre que parmi ces deux tendances nous voyons que le pourcentage qui domine est le « oui » avec un effectif de 30 sujets soit un taux 100%.

Ce fort taux de 100% montre que ses sujets en charge de la surveillance des baignades au niveau des plages on subit avec succès les tests de formation pour devenir surveillant de baignade. Pour l'item « avec quel organisme ils l'ont fait » montre que 60% des sujets l'ont fait avec la FSNS, 23% ont fait la formation avec les sapeurs pompiers et 17% pour les autres.

Question 4 : Avez-vous obtenu le diplôme de surveillant de baignade et si « oui » de dire l'année de l'obtention du diplôme ?

Tableau 3 : Récapitulatif

		Effectifs	Pourcentage %
Avez-vous obtenu le diplôme de surveillant de baignade ?	OUI	30	100%
	NON	/	/
Total		30	100%

Commentaire :

Ce tableau relatif à la question si les sujets ont obtenu le diplôme de surveillant de baignade montre l'existence de deux tendances. Ceux qui ont répondu par « oui » avec 30 sujets soit un taux de 100% montre que tous les répondants ont obtenu le diplôme de surveillant de baignade et ceux qui ont répondu par « non » avec zéro répondant.

Ce fort taux de 100% pourrait-il s'expliquer par le fait qu'avant de devenir surveillant de baignade, il faudrait d'abord être titulaire d'une attestation ou d'un diplôme d'Etat délivré par la FSNS.

Par contre pour l'item « année de l'obtention du diplôme » montre que les répondants ont eu leur diplôme à des années différentes.

Question 5 : Quel diplôme scolaire avez-vous obtenu ?

Tableau 4 : Récapitulatif des réponses à la question 5.

Quel diplôme scolaire avez-vous obtenu ?	Effectifs	Pourcentage%
CFEE	20	67%
BFEM	06	20%
BAC	/	/
Autres	04	13%
Total	30	100%

Commentaire :

A partir de ce tableau nous avons identifié les différents diplômes scolaires que les sujets ont obtenus. Pour un effectif total de 30 sujets, notons que 20 sujets soit un taux de 67% ont

obtenu le CFEE, 6 sujets ont obtenu le BFEM soit un taux de 20% et pour le reste 4 sujets soit un taux de 13%.

Ce fort taux de 67% c'est-à-dire ceux qui ont le CFEE poserait-il pas un problème car la décision instituant le Brevet d'Etat de surveillant de baignade, le niveau de la classe de 3em est obligatoire.

Ce faible niveau d'étude serait-il un facteur limitant au niveau de l'appropriation des connaissances dans le domaine de la ranimation étant donné la complexité des techniques de ranimation et de sauvetage. Il faudrait un assez bon niveau intellectuel pour les comprendre car une mauvaise action pourrait être fatale pour une victime.

Question 6 : Avez-vous fait des stages de recyclage et si « oui » de dire combien de fois ?

Tableau 5 : Récapitulatif du nombre de réponses obtenues en fonction des sujets qui ont déjà fait des stages de recyclage et si « oui » de dire combien de fois.

		Effectifs	Pourcentage %
Avez-vous fait des stages de recyclage ?	OUI	11	37%
	NON	19	63%
Total		30	100%

Commentaire :

Ce tableau relatif à la question si les sujets ont fait des stages de recyclage, montre l'existence de deux tendances. Ceux qui ont répondu par « oui » c'est-à-dire ceux qui ont fait des stages de recyclage avec 11 répondants soit un taux de 37% et ceux qui ont répondu par « non » c'est-à-dire ceux qui n'ont pas fait des stages de recyclage avec 19 répondants soit un taux 63%.

Ce fort taux de 63% montre que ces sujets n'ont jamais fait de stage de recyclage. Les autorités en charge de la surveillance des baignades devraient organiser plus souvent des séances de recyclages pour améliorer le niveau de compétence des surveillants de baignade.

Par contre pour le taux de 37% c'est-à-dire ceux qui affirment avoir fait des stages de recyclage, ils disent les faire à la veille de la période estivale.

Pour l'item « combien de fois ils ont fait des stages de recyclage » montre que la plupart des répondants l'ont fait une à deux fois.

Question 7 : Dans quelle plage exercez vous et continuez à exercer ?

Au regard des réponses obtenues à cette question, nous remarquons que la plus part des sujets exercent et continuent d'exercer au niveau des plages autorisées à la baignade. Rares sont les sujets qui exercent au niveau des plages interdites à la baignade.

Question 8 : Disposez-vous suffisamment de matériel pour assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs ?

Tableau 6 : Récapitulatif des réponses à la question 8.

		Effectifs	Pourcentage %
Disposez-vous suffisamment de matériel ?	OUI	09	30%
	NON	21	70%
Total		30	100%

Commentaire :

Ce tableau relatif à la question si les sujets disposent ils suffisamment de matériels pour assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs montre l'existence de deux tendances. Ceux qui disposent du matériel ont répondu par « oui » avec 9 répondants soit un taux de 30% et ceux qui ne disposent pas du matériel ont répondu par « non » avec 21 répondants soit un taux de 70%.

Ce fort taux de 70% c'est-à-dire ceux qui affirment ne pas disposer suffisamment de matériels montre qu'à défaut de matériels ces sujets ont du mal à bien faire leur travail. Comment peut-on opérer en situation critique de sauvetage en ne disposant pas de moyens conséquents pour optimiser les taux de réussite ? Dès lors les autorités municipales sont interpellées pour accroître les moyens à allouer aux surveillants des baignades.

Question 9 : A quelle période de l'année les baigneurs fréquentent les plages ?

Tableau 7 : Récapitulatif du nombre de réponses obtenues en fonction des différentes périodes de l'année ou les baigneurs fréquentent les plages.

A quelle période de l'année les baigneurs fréquentent les plages ?	Effectifs	Pourcentage%
Janvier / Février / Mars	02	7%
Avril / Mai / Juin	07	23%
Juillet / Aout / Septembre	19	63 %
Octobre / Nov. / Déc.	02	7%
Total	30	100%

Commentaire :

A partir de ce tableau nous avons identifié les différentes périodes de fréquentation des plages par les baigneurs. Pour un effectif total de 30 sujets, notons que 2 sujets soit un taux de 7% fréquentent les plages au mois de Janvier allant au mois de Mars, 7 sujets soit un taux de 23% fréquentent les plages au mois d'Avril allant au mois de Juin, 19 répondants soit un taux de 63% fréquentent les plages au mois de Juillet allant au mois de Septembre et 2 sujets soit un taux de 7% fréquentent les plages au mois d'Octobre allant au mois de Décembre.

Ce fort taux de 63% et de 23% (cumulés) soit un total de 86% montre à suffisance la période critique pendant laquelle les baigneurs occupent déjà les plages et de manière progressive. Cette période mérite réflexion dans la mesure où cela correspond aux vacances de Pâques et l'approche de Grandes Vacances (soutenues par les besoins de révisions des leçons et d'évasion).

Question 10 : Quels sont les problèmes les plus cruciaux que vous rencontrez à la plage et comment sont-ils résolus ?

Parmi les problèmes les plus cruciaux qu'ont évoqué nos différents sujets nous avons le manque de matériels, c'est un problème urgent à régler car sans matériel les surveillants de baignade n'arrivent pas à bien faire leur travail, nous avons aussi parmi les problèmes cités « le non respect des consignes de sécurité » on voit que des adultes ne respectent pas les consignes de la baignade, certains dépassent les balises de sécurités d'autres font des jeux dangereux pouvant conduire à la noyade, nous avons aussi des cas d'indiscipline.

Question 11 : Quelle est la catégorie d'âge la plus importante qui fréquentent les plages et de les classer par ordre d'importance ?

Tableau 8 : Récapitulatif des réponses obtenues à la question 11.

Quelle est la catégorie d'âge qui fréquente les plages ?	Effectifs	Pourcentage%
-10 ans	02	7%
+10 à 15 ans	03	10%
+15 à 20 ans	07	23%
+20 ans	18	60%
Total	30	100%

Commentaire :

L'analyse des réponses à la question « quelle est la catégorie d'âge la plus importante qui fréquentent les plages » montre que la majorité des surveillants de baignade de notre échantillon ont plus de soucis avec les + 20 ans avec 18 sujets pour un taux de 60%.

Ce fort taux de 60% et celui de 23% (cumulés) montrent que les pré-adolescents et les adolescents constituent la franche de la population jeune qui fréquentent le plus les plages.

Pour l'item « classez les par ordre d'importance » on voit que la majorité des répondants ont mis en première lieu les + 20 ans, suivi des + 15 à 20 ans, ensuite les + 10 à 15 ans et enfin les – 10 ans.

Question 12 : Comment sont vos relations avec les sapeurs pompiers, la police, la gendarmerie et les centres de santé ?

Tableau 9 : Récapitulatif des réponses obtenues à la question 12.

Comment sont vos relations avec ... ?	Effectifs	Pourcentage%
Très proche	02	7%
Proche	04	13%
Assez proche	06	20%
Moins proche	09	30%
Peu proche	04	13%
Pas du tout proche	05	17%
Total	30	100%

Commentaire :

D'une manière générale, notons que sur les 30 sujets de notre échantillon : 4 sujets soit un taux de 13% ont une relation proche avec les différentes structures citées plus haut, 2 sujets soit un taux de 7% pour ceux qui ont des relations très proche, 6 sujets soit un taux de 20% pour ceux qui ont des relations bien proche, 9 sujets soit un taux de 30% pour ceux qui ont des relations moins proche, 4 sujets soit un taux de 13% pour ceux qui ont des relations peu proche et enfin 5 sujets soit un taux de 17% pour ceux qui ont des relations pas du tout proche.

Ce fort taux de 30%, celui des 13% et des 17% (cumulés) soit un total de 60% montrent que les relations entre les autorités et les surveillants ne sont pas les meilleurs.

Question 13 : En cas d'accident qui contactez-vous ?

Au regard des réponses obtenues à cette question à savoir « en cas d'accident qui contactez vous », certains des répondants disent contacter les sapeurs pompiers, d'autres la gendarmerie ou la mairie.

Question 14 : A quelle heure débute les baignades et à quelle heure se termine-t-elle ?

Au regard des réponses obtenues à cette question à savoir « à quelle heure débute les baignades et à quelle heure se termine t elle » montre que la majeure partie des répondants ont été unanimes, ils disent tous que les baignades commencent à 9 heures et se terminent à 19 heures.

Question 15 : Y'a-t-il quelqu'un qui vous contrôle ?

Tableau 10 : Récapitulatif du nombre de réponses obtenues à la question 15.

Y'a-t-il quelqu'un qui vous contrôle?	Effectifs	Pourcentage%
Toujours	02	7%
Souvent	17	57%
Quelque fois	03	10%
Rarement	07	23%
Pas du tout	01	3%
Total	30	100%

Commentaire :

L'analyse des réponses à la question « y'a-t-il quelqu'un qui vous contrôle » montre que d'après le tableau, les sujets ne sont pas toujours contrôlés, on voit que 2 sujets soit un taux 7% sont toujours contrôlés, 17 sujets soit un taux de 57% sont souvent contrôlés, 3 sujets soit un taux de 10% sont quelque fois contrôlés, 7 sujets soit un taux de 23% sont rarement contrôlés, 1 sujet soit un taux de 3% n'est pas contrôlé.

Ainsi ce fort taux de 57% qui montre que les sujets sont souvent contrôlés ne justifierait-il pas par le fait que les acteurs en charge des problèmes de noyade ont un œil sur le travail des surveillants de baignade.

Question 16 : Faites-vous des rapports ?

Tableau 11 : Récapitulatif du nombre de réponses obtenues en fonction de savoir si les sujets font des rapports.

Faites vous des rapports?	Effectifs	Pourcentage%
Toujours	05	17%
Souvent	09	30%
Quelque fois	01	3%
Rarement	15	50%
Pas du tout	/	/
Total	30	100%

Commentaire :

Au regard des réponses obtenues à cette question, nous remarquons que les sujets ne font pas toujours des rapports à leur supérieur.

Ainsi pour un effectif total de 30 sujets 5 répondants soit un taux de 17% font toujours des rapports, 9 répondants soit un taux de 30% font souvent des rapports, 1 sujet soit un taux de 3% fait quelque fois des rapports, 15 sujets soit un taux de 50% font rarement des rapports.

Ce fort taux de 50% c'est-à-dire ceux qui font rarement des rapports pourrait-il se justifier par le fait que les autorités en charge de la protection des personnes contre les noyades ne se préoccupent pas du travail que font les surveillants de baignade au niveau des plages.

Question 17 : Avez-vous déjà vu, lu ou entendu des émissions parlant de la baignade et de la prévention des noyades et si « oui » de dire ou ?

Tableau 12 : Récapitulatif des réponses à la question 17

		Effectifs	Pourcentage %
Avez-vous déjà vu, lu ou entendu des émissions ?	OUI	11	37%
	NON	19	63%
Total		30	100%

Ou l'avez-vous vu, lu ou entendu ?	Effectifs
Presse écrite	04
Radio	03
Télévision	04
Autres	/
Total	11

Commentaire :

Ce tableau relatif à la question si les sujets ont déjà vu, lu ou entendu des émissions parlant de la baignade et de la prévention des noyades montre l'existence de deux tendances. Ceux qui ont répondu par « oui » avec un effectif de 11 sujets soit un taux de 37% et ceux qui ont répondu par « non » avec un effectif de 19 répondants soit un taux de 63%.

Pour la tendance majoritaire, ces résultats pourraient-ils s'expliquer par le fait que les acteurs en charges de la maîtrise durable n'ont pas fait de progrès pour diffuser des supports d'information concernant des émissions parlant de la baignade en mer et de la prévention des noyades sur les chaînes de télévisions, de radios et dans les journaux ?

Pour l'item « ou l'avez-vous vu, lu ou entendu » montre que 4 sujets l'ont lu à la presse écrite, 3 sujets l'ont entendu à la radio et 4 sujets l'ont regardé à la télévision.

Question 18 : Quel service ou institution a délivré le message sur les risques de la baignade ?

Tableau 13 : Récapitulatif des réponses à la question 18.

Quel service a délivré le message ?	Effectifs	Pourcentage%
Mairie	20	67%
FSNS	03	10%
Ministère de l'Intérieur	07	23%
Total	30	100%

Commentaire :

A partir de ce tableau nous avons identifié les services ou institutions qui ont délivré le message sur les risques de la baignade. Pour un effectif total de 30 sujets, notons que 20 sujets soit un taux de 67% disent que c'est la mairie qui a délivré le message sur les risques de la baignade, 3 sujets soit un taux de 10% disent que c'est la FSNS qui a délivré le message, 7

sujets soit un taux de 23% affirment que c'est le ministère de l'intérieur qui a délivré le message.

Ce fort taux de 67% c'est-à-dire ceux qui affirment que c'est la mairie qui a délivré le message sur les risques de la baignade pourrait-il se justifier par le fait que la mairie en charge de publier et d'afficher en évidence, notamment dans les lieux publics et privés les informations sur les risques de la baignade a fait un travail remarquable et à respecter ses engagements.

Question 19 : Que préconisez-vous comme solutions pour une baignade sans noyade ?

Au regard des réponses obtenues à cette question, notons que plusieurs solutions ont été proposées par les différents sujets comme par exemple le respect des 10 commandements des baigneurs, sensibiliser les populations à aller au niveau des plages autorisées à la baignade, renforcer le nombre des surveillants de baignade sur toutes les plages de Dakar, augmenter le matériel de surveillance , remplacer les maitres nageurs qui ne sont plus en mesure de sauver des victimes, une bonne formation des maitres nageurs notamment dans les techniques de réanimation, une meilleure balisage des plages etc.

RESULTATS DES ENTRETIENS

Les entretiens que nous avons tenus avec certaines personnes ressources au niveau de la ville de Dakar, nous ont permis d'avoir une idée beaucoup plus claire et nette sur l'état du dispositif mis en place pour réduire les noyades.

Nous allons présenter les résultats du guide d'entretien destiné à la Direction de la Protection Civile.

Pour la première question qui a été posée à savoir « quelle fonction occupe la personne interviewée » le répondant a dit qu'il est l'adjoint au directeur de la protection civile et chef de la division des études de la formation et de la recherche.

Concernant la deuxième question à savoir « s'il y'a des services qui s'occupent principalement des noyades et si « oui » citez en » la réponse a été « oui » et les différents services qui s'occupent principalement des noyades sont : la mairie, la DPC, les sapeurs pompiers, l'AMS, la police et la gendarmerie.

Concernant la troisième question à savoir « si la DPC est chargée du recrutement des surveillants de baignade » la réponse a été « non » et l'interviewé nous a dit que c'est le maire qui se charge du recrutement des surveillants de baignade.

Pour la quatrième question à savoir « s'il y'a des textes qui organisent et gèrent les problèmes liés à la baignade et si « oui » citez en » la réponse a été « oui » et les différents textes que nous avons, sont les circulaires qui sont signés chaque année et le protocole d'accord signé entre le ministère de l'intérieur et l'association des maires du Sénégal.

Concernant la cinquième question à savoir « si la DPC organise des réunions ou des séances avec les secteurs s'occupant de la baignade et si « oui » dites comment ca se fait » la réponse a été « oui » et l'interviewé nous a dit que ces réunions se faisaient régulièrement durant la période estivale.

Pour la sixième question à savoir si « la DPC prend des dispositions pour prévenir les cas d'accidents de noyade et si « oui » de dire quelles dispositions prenez vous » la réponse a été « oui » et l'interviewé nous a dit qu'il passe à la presse pour faire des communiqués, ils se réunissent régulièrement, font des sensibilisations sur certaines plages, ils font aussi des campagnes d'affichages et de prospectus, engagent les forces de sécurité au niveau des plages, font des arrêtés qui fixent les horaires de baignade de 9H à 19H, participent par le canal des

sapeurs pompiers à la formation des surveillants de baignade et équipent certaines plages de mirador, de plan d'eau et de balisage.

Concernant la septième question à savoir « quel rôle joue la DPC face à ces problèmes de noyade » l'interviewé a dit qu'il faisait la prévention.

Pour la huitième question à savoir « si la DPC est consultée dans la formation des maitres nageurs sauveteurs » la réponse a été « oui ».

Pour la neuvième question à savoir « si la DPC est consultée dans le recrutement des maitres nageurs sauveteurs » la réponse a été « non ».

Concernant la dixième et dernière question à savoir « qu'est que la DPC propose pour une baignade sans accident » les propositions ont été multiples, retenons :

- Qu'il ne faut jamais se baigner seul ;
- Ne jamais se baigner après une exposition prolongée au soleil ou après des efforts physiques intenses ;
- Ne pas fréquenter une plage interdite à la baignade ;
- Ne pas trop s'éloigner de la plage ;
- N'utiliser pas les structures gonflables quand le vent souffle de la terre vers la mer etc....

Nous allons présenter les résultats du guide d'entretien destiné à la Fédération Sénégalaise de Natation et de Sauvetage.

Pour la première question qui a été posée à savoir « quelle fonction occupait la personne interviewé » le répondant a dit qu'il est président de la commission de sauvetage aquatique et de natation de masse.

Concernant la deuxième question à savoir « quel est le niveau de responsabilité de la fédération face à la question des baignades et des risques de noyade » l'interviewé a dit que leur niveau de responsabilité se limite à la formation et à la sensibilisation des surveillants de baignade.

Concernant la troisième question à savoir « s'il y'a des textes qui organisent et gèrent les problèmes liés à la baignade et si « oui » de nous en citer quelques uns » la réponse a été « oui » et les différents textes qu'on a, ceux sont les lettres circulaires annuelles et le protocole d'accord signé entre le ministère de l'intérieur et l'association des maires du Sénégal.

Pour la quatrième question à savoir « s'il organise des réunions ou des séances avec les secteurs ou les services s'occupant de la baignade et si « oui » de dire comment ca se faisait » la réponse à cette question a été « non ».

Concernant la cinquième question à savoir « si la FSNS prend des dispositions pour prévenir les cas d'accidents de noyade et si « oui » de dire comment vous faites et si « non » de dire pourquoi vous ne prenez pas de dispositions » la réponse a été « oui » et les dispositions à prendre sont la formation des surveillants de baignade.

Pour la sixième question à savoir « si la FSNS donne des informations pour prévenir les cas d'accidents de noyade et si « oui » quand donnez vous ces informations » la réponse a été « oui » et le répondant a dit que ces informations se donnaient lors de l'approche de la période estivale et lors des baignades de groupes.

Concernant la septième question à savoir « comment se passe la formation des maitres nageurs sauveteurs » l'interviewé a dit que lors de ces formations, la FSNS est en partenariat avec la commune et le groupement national des sapeurs pompiers.

Pour la huitième question à savoir « s'il y'a des partenaires au service qui sont concernés par les baignades et si « oui » dites lesquels » la réponse à cette question a été « oui » et les partenaires au service qui sont concernés sont la mairie et les sapeurs pompiers.

Pour la neuvième question à savoir « si la FSNS organise des émissions ou des campagnes à travers les medias et si « oui » de dire comment ca se faisait » la réponse a été « non ».

Pour la dixième question à savoir « si la FSNS a déjà participé à des débats, causeries en public ou à travers les medias concernant la baignade et les noyades et si « oui » de dire combien de fois » la réponse à cette question a été « oui » et le répondant a dit qu'ils ont participé plusieurs fois à des débats ou causeries.

Concernant la onzième et dernière question à savoir « qu'est ce que la FSNS propose pour une baignade sans accident » le répondant a dit qu'il faut un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).

Nous allons présenter les résultats du guide d'entretien destiné à la Mairie de Dakar.

Pour la première question qui a été posée à savoir « quelle fonction occupe la personne interviewée » le répondant a dit qu'il est le coordonnateur des maitres nageurs et surveillants de baignade.

Pour la deuxième question qui a été posée à savoir « depuis quand ils suivent les problèmes liés à la baignade » l'interviewé a dit qu'ils suivent les problèmes depuis 1996.

Concernant la troisième question à savoir « s'il y'a des services qui s'occupent des baignades et si « oui » de dire lesquels » la réponse a été « oui » et le répondant a dit que les services qui s'occupent des baignades est le bureau de gestion des plages.

Pour la quatrième question qui à été posée à savoir « s'il y'a des textes qui organisent et gèrent les problèmes liés à la baignade et si « oui » de nous en citer » la réponse a été « oui » et les différents textes sont le code des collectivités locales, le code des surveillants de baignade et les arrêtés.

Pour la cinquième question à savoir « s'il y'a des partenaires qui sont concernés par la baignade et si « oui » de dire lesquels » la réponse à cette question a été « oui » et les différents partenaires qui sont concernés sont les Sapeurs Pompiers, la DPC, la FSNS et la jeunesse et sport.

Concernant la sixième question à savoir « s'ils ont des réunions ou des séances avec les secteurs ou les services s'occupant de la baignade et si « oui » de dire comment ca se faisait » l'interviewé a répondu par « oui » et a dit que les réunions se faisaient régulièrement.

Concernant la septième question à savoir « à quelle période ils prennent des dispositions pour prévenir les cas d'accidents de noyade » l'interviewé a répondu qu'ils prennent des dispositions a l'ouverture de la période estivale c'est-à-dire plus exactement au mois de Mai.

Pour la huitième question à savoir « à quelle période de l'année ils donnent les informations pour prévenir les cas d'accidents de noyade » le répondant a dit qu'ils les prennent au mois d'Avril allant au mois de Juin.

Concernant la neuvième question à savoir « s'il y'a un service de contrôle des plages » la réponse a été « oui ».

Concernant la dixième question qui a été posée à savoir « s'ils reçoivent des rapports venant des plages et si « oui » dites comment ca se fait » l'interviewé a répondu « oui » et le répondant a dit qu'ils reçoivent toujours des rapports venant des plages.

Pour la onzième question qui a été posée à savoir « s'ils utilisent des créneaux pour faire passer l'information et si « oui » citez en » l'interviewé a répondu par « oui » et les créneaux utilisés sont la radio, la télévision.

Concernant la douzième question à savoir « s'ils donnent des informations aux établissements scolaires et universitaires » la réponse à cette question a été « non ».

Concernant la treizième question qui a été posée à savoir « s'ils sont satisfait de l'effectif des maitres nageurs à leur dispositions » la réponse a été « oui ».

Pour la quatorzième et dernière question à savoir « s'ils sont satisfait de la qualité de service des surveillants de baignade » la réponse à cette question a été « oui ».

Nous allons présenter les résultats du guide d'entretien destiné aux sapeurs-pompiers.

Pour la première question qui a été posée à savoir « quelle fonction occupe la personne interviewée » le répondant a dit qu'il est le chef de la division des préventions.

Pour la deuxième question à savoir « combien de sorties ils ont fait pendant l'année » l'interviewé a dit qu'ils ont fait 153 sorties dont 161 victimes et y'a eu 152 morts.

Concernant la troisième question à savoir « à quelle période de l'année ils font plus de sorties » le répondant a dit qu'ils font plus de sorties au début de la période estivale et durant les grandes vacances.

Pour ce qui est de la quatrième question qui a été posée à l'interviewé à savoir « combien de temps ils font pour une intervention » le répondant a dit que c'est très variable parce que y'a la distance, les conditions climatiques, l'accessibilité de la zone du sinistre et la circulation dans Dakar.

Pour la cinquième question à savoir « s'ils coordonnent avec les différents acteurs chargés des baignades » la réponse a été « oui ».

Concernant la sixième question qui a été posée à savoir « s'ils disposent assez de matériels pour faire une intervention pertinente » la réponse a été « oui ».

Concernant la septième question à savoir « quels sont les victimes les plus concernés » et de les classer par ordre d'importance » le répondant a dit que y'a les jeunes, les adolescents et les adultes et pour ce qui est de l'ordre d'importance les jeunes viennent en première position suivi des adolescents ensuite les adultes.

Pour ce qui est de la huitième question qui a été posée à savoir « s'il leur arrive d'intervenir tardivement » la réponse a été « non ».

Pour la neuvième et dernière question qui a été posée à savoir « qu'est ce qu'ils proposent pour une baignade sécurisée sans accident » le répondant a dit qu'il faut fréquenter que les plages autorisées à la baignade, respecter les règles de sécurité dans les plages.

DISCUSSION DES RESULTATS

Compte tenu de notre objectif, « Etude de l'état du dispositif mis en place pour réduire les noyades à Dakar », c'est les plages de Dakar qui ont attiré notre attention. Le Sénégal est entouré d'eau et nous comptons plus de 700 km de cotes ; les noyades sont fréquentes et malgré la sensibilisation au niveau des medias, ce phénomène est loin d'être maîtrisé. C'est la un défi majeur que les différents acteurs en charge de la protection des personnes contre les noyades doivent relever en contribuant de façon positive à donner aux surveillants de baignade tout le dispositif nécessaire pour assurer une bonne protection des personnes contre les noyades. Notre étude nous a permis de comprendre que malgré tous les efforts consentis par les autorités, les problèmes des noyades subsistent toujours. Notre population d'étude comprend les maîtres nageurs sauveteurs, les élèves et les étudiants à qui nous avons soumis des questionnaires et des guides d'entretien qui ont été soumis à quatre (04) grandes structures que sont la mairie, la FSNS, la DPC et les sapeurs pompiers.

La présentation et le commentaire des données permettent de dégager deux (02) axes essentiels dans la discussion des résultats obtenus :

D'une part nous allons voir les dispositifs mis en place pour réduire les noyades et d'autre part les stratégies de communication préventive.

- Dispositifs mis en place pour réduire les noyades

Pour l'item concernant les élèves et étudiants, nous avons posé la question à savoir « si les sujets connaissent le matériel utilisé dans la surveillance des plages », ainsi deux tendances se dégagent ; à savoir ceux qui connaissent le matériel utilisé et ceux qui ne connaissent pas le matériel utilisé. La tendance majoritaire est celle des sujets qui ne connaissent pas le matériel utilisé dans la surveillance des plages, 18 répondants sur 30, soit un taux de 60%, par contre les 40% de ceux qui connaissent le matériel utilisé dans la surveillance constituent une part non négligeable du pourcentage. Ainsi le ministère de l'intérieur et des collectivités locales en relation avec le ministère de l'éducation nationale, devraient mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation des élèves et étudiants sur les risques de noyade.

Concernant l'item qui a été posé aux élèves et étudiants à savoir « si les sujets connaissent les horaires des baignades », on voit que deux tendances se dégagent ; à savoir ceux qui connaissent les horaires de baignade et ceux qui ne connaissent pas les horaires de baignade. La tendance qui domine ici est celle du « non », c'est-à-dire ceux qui ne connaissent pas les

horaires de baignade, 21 sujets sur 30, soit un taux de 70%. Ainsi les autorités devraient prendre des mesures drastiques en pré-positionnant des gendarmes et des policiers pour faire des rondes avant et après les heures de baignade. Les autorités devraient aussi publier au niveau des medias les horaires des baignades pour que toute la population fréquentant les plages soit au courant des mesures prises.

Pour l'item « quel âge avez-vous » qui a été destiné aux maitres nageurs sauveteurs, au regard des réponses obtenues, nous pouvons dire que la majorité de nos sujets ont plus de 30 ans, 24 répondants soit un taux de 80% ont plus de 30 ans, 6 répondants soit un taux de 20% ont moins de 30 ans. Là se pose un problème parce que la majorité des sujets a plus de 30 ans c'est-à-dire que ceux sont des adultes et avec leur âge leur capacité physique diminue, ainsi les autorités devraient penser à l'intégration des jeunes pour la relève et à faire plus de stage de formation pour augmenter le nombre de surveillant de baignade.

Concernant l'item destiné aux maitres nageurs, nous avons posé la question à savoir « si les sujets ont fait une formation en surveillance de baignade et si « oui » de dire avec quel organisme », ainsi deux tendances se dégagent à savoir ceux qui ont répondu par « oui » et ceux qui ont répondu par « non ». La tendance majoritaire est celle du « oui » c'est-à-dire ceux qui ont fait la formation en surveillance de baignade, 30 sujets sur 30, soit un taux de 100%. Ceci montre que nos autorités ont fait de réels progrès pour ce qui est de la formation des maitres nageurs. Mais malgré tous ces efforts consentis, le manque d'effectif au niveau des plages est toujours d'actualité. Les acteurs en charge des problèmes de noyade devraient recruter plus de surveillants de baignade et les affecter au niveau des plages pour assurer ce manquement. Il en est de même pour l'item « avez-vous fait des stages de recyclage et si « oui » de dire combien de fois », la tendance majoritaire qui se dégagent ici est celle du « non » avec 19 sujets soit un taux de 63%. Des stages de recyclages devraient être faits le plus souvent pour augmenter la performance des surveillants de baignade, intégrer du « sang neuf » c'est-à-dire les jeunes pour prendre la relève.

Pour l'item « quel diplôme scolaire avez-vous obtenu », au regard des réponses obtenues nous pouvons dire que la majorité des sujets ont le CFEE, 20 répondants soit un taux de 67%, 6 sujets ont le BFEM soit un taux de 20%. Ainsi on voit que la majeure partie ont un niveau scolaire très bas et ceci posera un problème au niveau de la ranimation d'une victime même si les techniques ne sont pas si difficiles que ça, il faudrait un assez bon niveau intellectuel pour les comprendre c'est pour cela que les autorités devraient appliquée cette décision qui dit que pour être surveillant de baignade il faudrait avoir le diplôme du BFEM.

Concernant l'item « dans quelle plage exercez vous », on voit que la majorité des sujets est affecté dans les plages autorisées à la baignade alors que la majeure partie des cas de noyade on les rencontres au niveau des plages interdites à la baignade. Les autorités devraient penser à trouver une solution à ce problème soit en mettant des panneaux d'interdiction soit en mettant en place des forces de l'ordre pour interdire la baignade.

Pour l'item « disposez vous suffisamment de matériels pour assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs » qui a été posé aux maitres nageurs, on voit ici que deux tendances se dégagent, à savoir ceux qui ont répondu par « oui » et ceux qui ont répondu par « non », ainsi la tendance majoritaire est celle des répondants du « non » avec 21 sujets soit un taux de 70% contre 9 sujets pour les répondants du « oui » soit un taux de 30%. La mairie prétend octroyer du matériel de surveillance aux maitres nageurs alors que tel n'est pas le cas. On voit nettement que le matériel que la mairie prétend donner aux surveillants de baignade est fictif, ainsi pour une bonne marche des secours les surveillants de baignade devraient disposer de tout le matériel nécessaire pour assurer la sécurité des populations fréquentant les plages.

Concernant l'item qui a été posé aux maitres nageurs à savoir « à quelle période de l'année les baigneurs fréquentent les plages », on voit que la majorité des sujets fréquentent les plages au mois de Juillet allant au Septembre avec 19 répondants soit un taux de 63%. On voit qu'à cette période il y'a une forte affluence au niveau des plages de Dakar, ainsi pour minimiser les risques de noyades les autorités devraient pré-positionner des policiers et des gendarmes dans les zones de baignade et interdire au niveau des plages classées dangereuses, l'exercice de toutes activités pouvant attirer du public, notamment l'exploitation de buvettes et de restaurants.

- Stratégie de communication préventive

Pour l'item qui a été posé aux élèves et étudiants à savoir « s'ils ont déjà vu des affiches montrant la liste des plages interdites à la baignade et celles autorisées à la baignade », on voit deux tendances qui se dégagent, à savoir ceux qui ont répondu par « oui » et ceux qui ont répondu par « non ». Ainsi la tendance majoritaire est celle des sujets qui ont répondu par « oui » avec 19 répondants soit un taux de 63% contre 11 répondants pour ceux qui ont dit « non » soit un taux de 37%. Au regard des réponses obtenues, on voit nettement que les autorités ont fait de réel progrès dans la publication des plages autorisées et celles interdites à la baignade mais toute fois on voit que les populations fréquentent toujours les plages interdites à la baignade. Ainsi des panneaux d'interdiction devraient être dressés au niveau de

ces plages et sensibiliser les populations en publiant et en affichant en évidence, notamment dans les lieux publics et privés, les arrêtés indiquant chaque année, les listes des plages autorisées et celles interdites à la baignade. Il en est de même pour l’item « avez-vous déjà vu ou entendu des émissions sur les risques de baignade à la mer et si « oui » de dire ou », on voit aussi deux tendances qui se dégagent, celles qui ont répondu par « oui » avec 26 sujets soit un taux de 87% et celles qui ont répondu par « non » avec 4 sujets soit un taux de 13%. Malgré tous les efforts consentis par les autorités, les noyades continuent de faire des victimes au niveau des populations. Ainsi les autorités devraient éditer et diffuser en permanence à l’attention des populations, des supports d’information et de sensibilisation sur la prévention des risques de noyades.

Pour l’item « voyez vous des gendarmes, des policiers ou des sapeurs à la plage », qui a été posé aux élèves et étudiants, on voit ici deux tendances qui se dégagent, à savoir celles qui ont répondu par « oui » avec 11 répondants soit un taux 37% et celles qui ont répondu par « non » avec 19 répondants soit un taux de 63%. Ainsi la tendance majoritaire qui domine est celle des répondants du « non » avec 63%. Au regard des réponses obtenues et d’après les répondants, les forces de l’ordre sont présents à la plage que s’il y’a un accident. Les autorités devraient de plus en plus mettre l’accent sur la présence des forces de l’ordre dans les plages après les heures de baignade pour faire des rondes et interdire les baignades nocturnes.

Concernant l’item qui a été posé aux élèves et étudiants à savoir « si à l’école ils reçoivent une information sur la baignade et les problèmes de noyades et si « oui » de dire de qui ils reçoivent l’information », on voit deux tendances qui se dégagent à savoir celles qui reçoivent l’information avec 9 sujets soit un taux de 30% et celles qui ne reçoivent pas l’information avec 21 sujets soit un taux de 70%. Au regard des réponses obtenues on voit que seul 9 sujets ont reçu l’information : 6 reçoivent l’information de leur administration et 3 des sapeurs pompiers. Par ailleurs ni la mairie ni la FSNS donnent des informations concernant les problèmes de noyades ainsi pour une maîtrise durable des noyades. Ces deux structures citées plus haut devraient de plus en plus s’impliquaient sur le problème. Il en est de même pour l’item « avez-vous déjà vu des affiches concernant les règles de la baignade et les dispositions à prendre pour éviter les accidents de noyades », on voit deux tendances qui se dégagent à savoir celles qui ont répondu par « oui » avec 11 sujets soit un taux de 37% et celles qui ont répondu par « non » avec 19 sujets soit un taux de 63%. Ainsi la tendance majoritaire est celle des répondants du « non » avec un pourcentage de 63%. Comme nous l’avons souligné tantôt, les autorités devraient de plus en plus s’imprégner sur le problème si nous voulons maîtriser durablement les phénomènes de noyades.

Pour l'item « faites vous des rapports » qui a été posé aux maitres nageurs, au regard des réponses obtenues on voit que les sujets font rarement des rapports avec 5 sujets soit un taux de 17% font toujours des rapports, 9 sujets soit un taux de 30% font souvent des rapports, 1 sujet soit un taux de 3% fait quelque fois des rapports et 15 sujets soit un taux de 50% font rarement des rapports. Les autorités devraient de plus en plus contrôler le travail que font les surveillants de baignade au niveau des plages. Ceci permettrait de mieux les gérer et de mieux cerner les problèmes auxquels ils sont confrontés et d'y apporter une solution.

CHAPITRE IV :

SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE IV: SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Des solutions sont proposées par rapport aux difficultés constatées, mais aussi, pour contribuer à l'enrichissement de la réflexion sur la maîtrise des noyades dans les plages de Dakar.

Ainsi pour sortir le pays de ses difficultés face à ces accidents de noyade et arriver un jour à l'objectif zéro (0) noyade nous proposons les voies et moyens suivants :

- Le ministère de l'intérieur en relation avec le ministère de l'éducation nationale, devraient mettre en œuvre, un programme d'information et de sensibilisation des élèves et des étudiants sur les risques de noyade ;

- De définir les horaires de baignade ;

- De faire des stages de recyclage et de former des jeunes pour disposer de maîtres nageurs de pointe dans le but de perpétrer une intervention efficace lors des accidents de noyades ;

- Faire le reclassement de certaines plages interdites à la baignade en plages où la baignade est dangereuse mais surveillée, compte tenu du niveau de fréquentation très élevé ;

Pour cela, l'Etat pourrait se concerter avec les collectivités locales concernées et l'association des maîtres-nageurs sauveteurs et surveillants de baignade afin de déterminer les mesures d'accompagnement appropriées ;

- De faire plus de stages de formation en surveillance de baignade pour renforcer les effectifs des surveillants de baignade ;

- Baliser les plages et faire une publication régulière et afficher les listes des plages interdites et celles autorisées à la baignade dans les lieux publics et privés ;

- L'organisation par l'Etat et les collectivités locales de campagnes annuelles de sensibilisation de la population sur les risques de noyade, à l'approche de la période estivale. Au cours de ces manifestations, des dépliants contenant des mesures de prévention des noyades pourraient être confectionnés et distribués dans les établissements scolaires et universitaires, dans les foyers de jeunes, sur les plages, etc... Des émissions interactives pourraient également être organisées par le biais des médias publics et privés ;

La mairie devrait doter aussi à tout ce personnel de matériels, de tenues et de combinaisons spécifiques ; installer des bornes d'appel au niveau des plages autorisées à la baignade et de faire respecter, avec le concours du ministère de l'Intérieur et des collectivités locales et du

ministère des Forces Armées, les mesures d'interdiction de baignade sur les plages interdites à la baignade par la présence effective de la Gendarmerie et de la Police.

Pour atteindre l'objectif de maîtrise des noyades dans les zones de baignade de la région de Dakar, aucun effort ne doit être ménagé pour faire de chaque citoyen, un acteur de la protection civile et une cellule de suivi devrait être créée pour le suivi des mesures de prévention et de lutte contre les noyades, notamment celles définies dans le présent protocole.

Au regard de l'analyse qui précède, il apparaît clairement que l'application de la politique de maîtrise des noyades dans la région de Dakar connaît des limites.

Certes, des actions ont été menées par l'Etat et les collectivités concernées, mais il n'en demeure pas moins que des difficultés subsistent surtout dans la mise en œuvre du protocole d'accord.

Ces difficultés expliquent en partie, le nombre élevé de victimes et de décès enregistrés ces dix (10) dernières années dans les zones de baignade de la région de Dakar.

Toutefois, des propositions sont formulées pour tenter de remédier à ces difficultés.

Il serait donc souhaitable qu'une attention particulière soit accordée à ces propositions, notamment celles relatives à l'organisation d'une mobilisation nationale autour de la lutte contre les noyades.

CONCLUSION

CONCLUSION

Au terme de notre étude portant sur l'état du dispositif mis en place pour réduire les noyades à Dakar, nous pouvons confirmer l'idée selon laquelle que ces dispositifs sont inexistantes au niveau des plages. Cette inexistence trouverait sa justification dans une mauvaise politique de gestion des plages du littoral dakarois.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes proposé de faire une évaluation de l'état de ce dispositif.

Notre étude nous a permis de recenser un certain nombre de facteurs de blocages dont le plus important est le non respect du protocole d'accord de partenariat portant sur la maîtrise durable des noyades.

A l'issue de ce protocole beaucoup de mesures ont été mises en œuvre comme :

- publier et afficher en évidence, notamment dans les lieux publics et privés, les arrêtés indiquant chaque année, les listes des plages autorisées et celles interdites à la baignade ;
- mettre des panneaux et drapeaux pour matérialiser et signaler les plages interdites et celles autorisées à la baignade ;
- baliser les zones de baignade ;
- mettre en œuvre, en relation avec le ministère de l'Education National, un programme d'information et de sensibilisation des élèves et étudiants sur les risques de noyades ;
- pré-positionner, en relation avec le ministère des Forces Armées, pendant les périodes de fortes affluences, des policiers et des gendarmes dans les zones de baignade ;
- mettre en place une banque de données sur la prévention des risques de noyade ;
- mobiliser des matériels et équipements de recherche, d'exploration et de plongée pour les services de secours ;
- pré-positionner, au niveau de chaque plage autorisée à la baignade, entre le mois de Juin et de Novembre :

- . Un maitre nageur sauveteur tous les cents mètres avec un minimum de trois maitres-nageurs sauveteurs par plage ;

- . Deux surveillants de baignade tous les cents mètres avec un minimum de trois surveillants de baignade par plage.

Rappelons que notre étude est partie d'un constat d'un manque de moyens criards de notre pays, raison pour laquelle les plages de Dakar éprouvent d'énormes difficultés à avoir un dispositif de sécurité adéquat.

Cependant nous avons commencé notre étude par donner une définition de la noyade et de quelques concepts, nous avons fait une étude sur le cadre juridique de la surveillance, nous avons parlé du rôle des intervenants dans le dispositif de gestion des plages, ensuite les dispositifs mis en place pour réduire les noyades et enfin nous avons fini avec les stratégies de communication préventive.

A travers la méthodologie adoptée, nous avons pu recueillir un certain nombre de données et d'informations, qui après analyses et interprétations, nous a permis de recenser quelques facteurs de blocage du dispositif mis en place au niveau des plages.

Nous avons la croyance ferme d'avoir posé ici un problème sérieux, dont la résolution ne sera pas chose facile.

En effet nous avons tenté de faire un tour d'horizons des problèmes qui se posent au niveau du dispositif, ou du moins en ce qui concerne les questions qui nous semblent essentielles.

Cependant nous n'avons pas la conviction de proposer les solutions les plus recevables mais au moins que cela serve de point de repaire pour les autorités et les acteurs pour une meilleure prise en charge du problèmes des noyades, pour enfin espérer un jour arriver à l'objectif zéro (0) noyade.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- 1- Leglise M. « **Natation Sport complet** », Editions **Médicales et Universitaires**, Paris
- 2- Boulo J-C. « **J'apprends à nager à mon enfant** », Editions **Amphora**, avril 1998

Documents :

- 1-Protocole d'accord de partenariat sur la maîtrise durable des noyades.
- 2-Document sur la gestion des plages du littoral Dakarois.
- 3-Document sur l'état des noyés sur l'étendue du territoire (période du 1^{er} Juin au 11 Décembre 2011)

Mémoires :

- 1-Mamadou Lamine Seck « **Problématique des noyades : cas de la ville de Dakar** »
- 2-Laurent Gomis « **Noyade et Stratégie de communication préventive** »
- 3-El Hadji Moussa Badiane « **La place de la baignade dans les collectivités éducatives au Sénégal** »

Entretiens :

Meissa Ndiaye de la ville de Dakar

Ndiawar Diallo Président de la commission sauvetage aquatique et de natation de masse.
(F.S.N.S)

Commandant **Amadou Lamine Fall Canar Diop** de la Direction de la Protection Civile
(DPC)

Adjudant Ndior du groupement National des Sapeurs Pompiers (G.N.S.P)

Internet :

WWW.google.fr

WWW.yahoo.fr

Dictionnaire **Le Petit LAROUSSE**. Edition 2000

Encyclopédie **Universalis** 2011

ANNEXES

ANNEXES

QUESTIONNAIRE N°1

Ce questionnaire a été élaboré pour les besoins de la rédaction d'un mémoire de Maitrise en es Sciences et Techniques des Activités physiques et Sportives. Il est destiné aux élèves et aux étudiants.

Votre collaboration nous sera très utile. Merci de votre compréhension.

1-Lieu de naissance ?

.....

-Précisez si c'est :

Au bord d'un cour d'eau mer fleuve piscine néant

2-Vos parents vous autorisent t il à aller à la mer ?

Oui Non

3-Allez-vous à la mer à l'insu des parents ?

Oui Non

4-Avez-vous été confronté à des cas d'accidents dans l'eau ?

Oui Non

5-Savez vous nager ?

Oui Non

-Si oui ? Vous nagez comment ?

Bien très bien peu bien moins bien pas du tout bien

6-Lieu d'apprentissage ?

Mer piscine fleuve

7-Avez-vous appris à nager :

Seul maître nageur camarade

8-Connaissez-vous le matériel utilisé dans la surveillance des plages ?

Oui Non

-Si oui ? Citez-en ?

.....

.....

9-Avez-vous déjà vu des affiches montrant la liste des plages interdites à la baignade et celles autorisées à la baignade ?

Oui

Non

10- À quelle période de l'année fréquentez-vous les plages ?

JFM

AMJ

JAS

OND

11-Avez-vous déjà vu ou entendu des émissions sur les risques de baignade à la mer ?

Oui

Non

-Si oui ? Citez ou ?

Radio

Télévision

Journaux

autres

12-Connaissez-vous à quelle heure débute les baignades et à quelle heure se termine-t-elle ?

Oui

Non

13-Voyez-vous des gendarmes, des policiers ou des sapeurs pompiers à la plage ?

Oui

Non

14-Quels sont les besoins qui vous poussent à aller à la plage ?

Détente

loisir

apprendre à nager

révision

autres

15-Vous y allez comment ?

Seul

en groupe

en famille

des amis

autres

16-Avez-vous été témoin de cas de noyade et si « oui » quelles sont les dispositions qui ont été prises ?

Oui

Non

17-A l'école recevez-vous l'information sur la baignade et les problèmes de noyades ?

Oui

Non

-Si oui ? De qui recevez-vous les informations ?

Administration

mairie

FSNS

sapeurs pompiers

gendarmerie

police

ministère de l'Intérieur

18-Connaissez-vous les causes des accidents de noyades ?

Oui

Non

-Si oui ? Pouvez-vous en citer ?

.....
.....

19-Avez-vous déjà vu des affiches concernant les règles de la baignade et les dispositions à prendre pour éviter les accidents de noyades ?

Oui

Non

20-Que préconisez-vous comme solution pour une baignade sans noyade et donnez trois à cinq propositions ?

.....
.....

QUESTIONNAIRE N°2

Ce questionnaire a été élaboré pour les besoins de la rédaction d'un mémoire de Maitrise en es Sciences et Techniques des Activités physiques et Sportives. Il est destiné aux maitres nageurs.

Votre collaboration nous sera très utile. Merci de votre compréhension.

1-Quel âge avez-vous ?

-20ans -30ans +30ans

2-A quelle classe avez-vous quitté l'école ?

.....

3-Avez-vous fait une formation en surveillance de baignade ?

Oui Non

-Si oui ? Avec quel organisme ?

FSNS Sapeurs pompiers autres

4-Avez-vous obtenu le diplôme de surveillant de baignade ?

Oui Non

-Si oui ? En quelle année l'avez-vous obtenu ?

.....

5-Quel diplôme scolaire avez-vous obtenu ?

CFEE BFEM BAC Autres

6-Avez-vous fait des stages de recyclage ?

Oui Non

-Si oui ? Combien de fois l'avez-vous fait ?

.....

7-Dans quelle plage exercez vous et continuez à exercer ?

.....

.....

8-Disposez-vous suffisamment de matériel pour assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs ?

Oui Non

9-A quelle période de l'année les baigneurs fréquentent les plages ?

JFM AMJ JAS OND

10-Quels sont les problèmes les plus cruciaux que vous rencontrez à la plage et comment sont-ils résolus ?

.....
.....

11-Quelle est la catégorie d'âge la plus importante qui fréquente les plages ?

-10ans +10 a 15ans +15 a 20ans +20ans

-Classez-les par ordre d'importance ?

.....

12-Comment sont vos relations avec les sapeurs pompiers, la police, la gendarmerie et les centres de sante ?

Proche très proche assez proche moins proche
peu proche pas du tout proche

13-En cas d accident qui contactez-vous ?

.....

14-A quelle heure débute les baignades et à quelle heure se termine-t-elle ?

.....

15-Y'a-t-il quelqu'un qui vous contrôle ?

Toujours souvent quelque fois rarement pas
du tout

16-Faites vous des rapports ?

Toujours souvent quelque fois rarement pas
du tout

17-Avez-vous déjà vu, lu ou entendu des émissions parlant de la baignade et de la prévention des noyades ?

Oui Non

-Si oui ? Ou l'avez-vous vu, lu ou entendu ?

Presse écrite radio télévision autres

18-Quel service ou institution a délivré le message ?

Mairie FSNS ministère de l'Intérieur

19-Que préconisez-vous comme solution pour une baignade sans noyade et donnez trois à cinq propositions ?

.....
.....
.....
.....

GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE A LA DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE

1 Quelle fonction occupez-vous ?

.....
.....

2-Y'a-t-il des services qui s'occupe principalement des noyades ?

Oui

Non

-Si oui ? Pouvez-vous en citer ?

.....
.....

3-Etes vous charges du recrutement des surveillants de baignade ?

Oui

Non

4-Y'a-t-il des textes qui organisent et gèrent les problèmes lies a la baignade ?

Oui

Non

-Si oui ? Pouvez-vous en citer ?

.....
.....

5-Organisez vous des réunions ou des séances avec les secteurs ou les services s'occupant de la baignade ?

Oui

Non

-Si oui ? Comment ca se fait ?

Régulièrement

parfois

rarement

pas du tout

6-Prenez vous des dispositions pour prévenir les cas d'accidents de noyades ?

Oui

Non

-Si oui ? Quelles dispositions prenez-vous ?

.....
.....

7 Quel rôle jouez-vous face à ces problèmes de noyades ?

.....
.....

8-Etes vous consultes dans la formation des maitres nageurs sauveteurs ?

Oui Non

9-Etes vous consultes dans le recrutement des maitres nageurs sauveteurs ?

Oui Non

10-Que proposez-vous pour une baignade sans accident ?

.....
.....
.....

GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE A LA FEDERATION SENEGALAISE DE NATATION ET DE SAUVETAGE

1 Quelle fonction occupez-vous ?

.....
.....

2-Quel est votre niveau de responsabilité face à la question des baignades et des risques de noyades ?

.....
.....
.....

3-Y'a-t-il des textes qui organisent et gèrent les problèmes lies a la baignade ?

Oui Non

-Si oui ? Pouvez-vous en citer ?

.....
.....

4-Organisez vous des réunions ou des séances avec les secteurs ou les services s'occupant de la baignade ?

Oui Non

-Si oui ? Comment ca se fait ?

Régulièrement parfois rarement pas du tout

5-Prenez vous des dispositions pour prévenir les cas d'accidents de noyades ?

Oui

Non

-Si oui ? Comment vous faites ?

.....
.....

-Si non ? Pourquoi vous ne prenez pas de dispositions ?

.....
.....

6 Donnez-vous des informations pour prévenir les cas d'accidents de noyades?

Oui

Non

-Si oui ? Quand le faites-vous ?

.....
.....

7-Comment se passe la formation des maitres nageurs ?

.....
.....

8-Y'a-t-il des partenaires au service qui sont concernes par les baignades ?

Oui

Non

-Si oui ? Lesquels ?

.....

9-Faites vous des emissions ou des campagnes a travers les medias ?

Oui

Non

-Si oui ? Comment ca se fait ?

Toujours souvent quelque fois rarement pas
du tout

10-Avez-vous deja participé a des debats,causeries en public ou a travers les medias
concernant la baignade et les noyades ?

Oui

Non

-Si oui ? Combien de fois ?

Plusieurs fois souvent quelque fois rarement
pas du tout

11-Que proposez-vous pour une baignade sans accident ?

.....
.....
.....

GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE A LA MAIRIE DE DAKAR

1 Quelle fonction occupez-vous ?

.....
.....

2-Depuis quand vous suivez les problèmes lies à la baignade ?

.....
.....

3-Y'a-t-il un service qui s'occupe des baignades ?

Oui Non

-Si oui ? Lequel ?

.....
.....

4-Y'a-t-il des textes qui organisent et gèrent les problèmes lies a la baignade ?

Oui Non

-Si oui ? Pouvez-vous en citer ?

.....
.....

5-Y'a-t-il des partenaires au service qui sont concernés par la baignade ?

Oui Non

-Si oui ? Lesquels ?

.....
.....

6-Avez-vous des réunions ou des séances avec les secteurs ou les services s'occupant de la baignade ?

Oui Non

-Si oui ? Comment ca se fait ?

Régulièrement parfois rarement pas du tout

7-A quelle période prenez vous des dispositions pour prévenir les cas d'accidents de noyades ?

.....
.....

8-A quelle période de l'année vous donnez les informations pour prévenir les cas d'accidents de noyades ?

JFM AMJ JAS OND

9-Avez-vous un service de contrôle des plages ?

Oui Non

10-Recevez-vous des rapports venant des plages ?

Oui Non

-Si oui de dire comment ?

Toujours souvent quelque fois rarement pas
du tout

11-Utilisez-vous des créneaux pour faire passer l'information ?

Oui Non

-Si oui ? Citer le créneau ?

Radio télévision journaux autres

12-Donnez-vous des informations aux établissements scolaires et universitaires ?

Oui Non

13-Etes vous satisfait de l'effectif des maitres nageurs à votre disposition ?

Oui Non

-Si non ? Pourquoi ?

.....
.....

14-Etes vous satisfait de la qualité de service des surveillants de baignade ?

Oui Non

GUIDE D'ENTRETIEN DESTINE AUX SAPEURS POMPIERS

1-Quelle fonction occupez-vous ?

.....
.....

2-Combien de sorties avez-vous faites cette année ?

.....
.....
3-A quelle période de l'année vous faites le plus de sorties ?

.....
.....
4-Combien de temps faites vous pour une intervention ?

.....
.....
5-Coordonnez-vous avec les différents acteurs charges des baignades ?

Oui Non

6-Disposez-vous assez de matériels pour faire une intervention pertinente ?

Oui Non

7-Quels sont les victimes les plus concernes ?

Enfants jeunes ados adultes femmes

- Classez-les par ordre d'importance ?

.....
.....
8-Vous arrive t il d'intervenir tardivement ?

Oui Non

-Cela est du a quoi ?

.....
.....
9 Que proposez-vous pour une baignade sécurisée sans accident ?

.....
.....
.....

La liste des plages autorisées à la baignade

- . Terrou Baye Sogui
- . Anse Bernard (300 m)
- . Almadies 2 (pour les surfeurs)
- . Plage des enfants (entre piscine teranga et Lagon)
- . Cour Suprême
- . Terrou Bi (500m)
- . Ouakam (300m)
- . Yoff (entre la barrière rocheuse reliant l'île du rivage jusqu'à la maison des jeunes)
- . Ngor
- . Ile de Ngor (150m)
- . Camberene (2,5 km) début du village jusqu'à la carrière
- . Piscine Mermoz
- . Ile de Gorée (entre la jetée et la mer 150m)
- . El Mahdi
- . Koussoum (axe rue 5 jusqu'à la prison centrale)

La liste des plages interdites à la baignade.

- . Soumbédioune (300m)
- . Université (300m)
- . Mermoz
- . Le virage
- . Almadies 1
- . Almadies 2
- . Mamelles
- . Institut Pasteur jusqu'à Anse Bernard
- . Lat Dior
- . Parcelles Assainies
- . Guédiawaye (hamo **3, 4, 5,6**)
- . Malika
- . Cap des Biches
- . Port Autonome

- . Hann (800m)
- . Sococim
- . Rufisque (ex Bata)
- . Plage de Niague
- . Plage de Bargny Minam
- . Plage de BCEAO